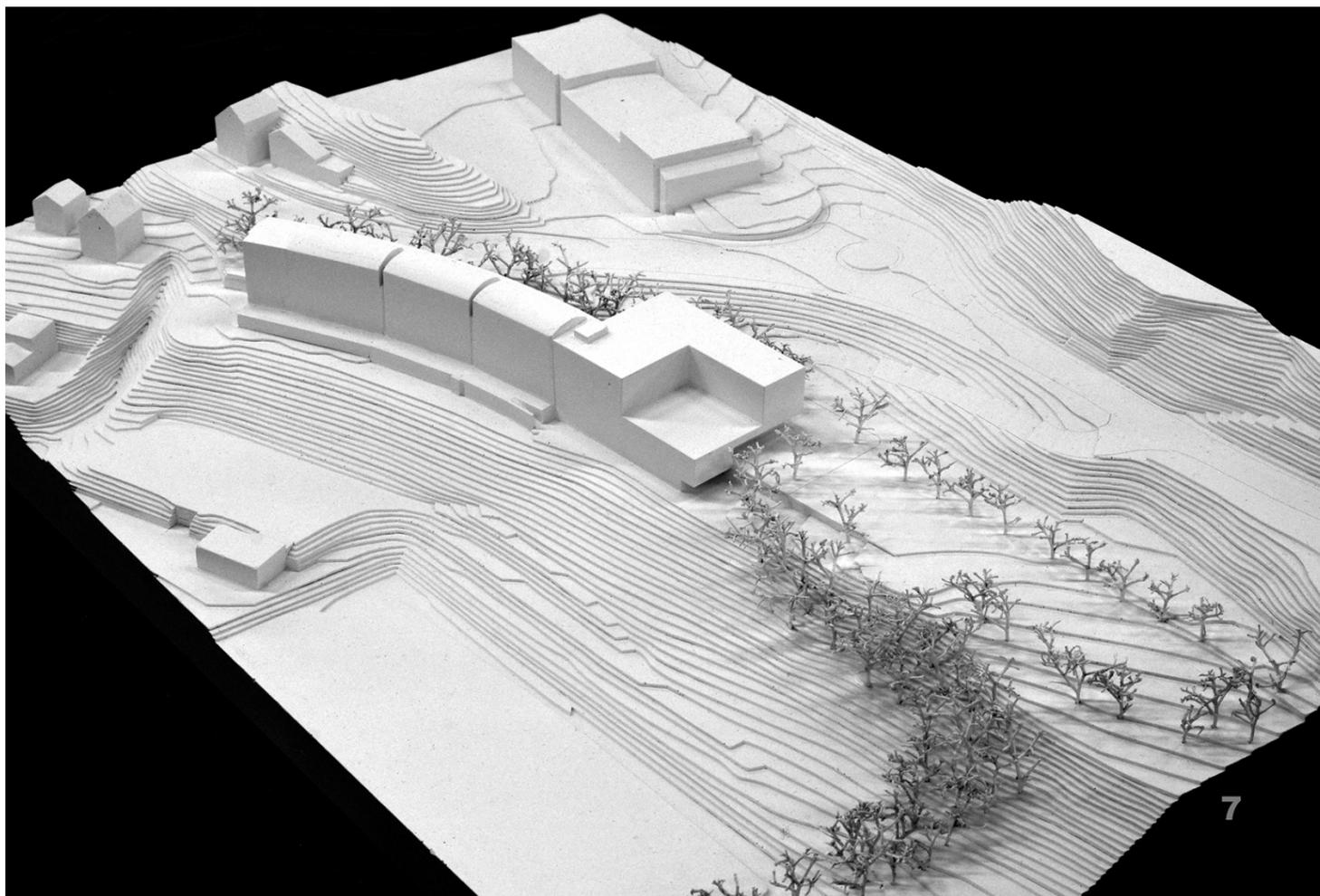




MUNICIPALITÉ DE
GRIMISUAT



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



**CONCOURS DE PROJETS
POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA TRANSFORMATION
DE L'EMS LES CRETES A GRIMISUAT**

**RAPPORT DU JURY
MAI 2015**

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la fondation du Home Les Crêtes, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux des bâtiments et de la santé publique.

L'adresse de l'organisateur est la suivante :

Home Les Crêtes, CP, 1971 Grimisuat
Tél. : 027/399.14.12
Fax : 027/398.51.23
Email : direction.lescrettes@netplus.ch

Pour l'ensemble de la correspondance excepté l'envoi des projets (cf point n°12 Délais) l'adresse est la suivante :

Administration communale, CP 17, 1971 Grimisuat
Tél : 027/399.28.52
Fax : 027/399.28.59
Email : administration@grimisuat.ch

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS

L'agrandissement, la transformation et le réaménagement du Home Les Crêtes se sont basés sur une analyse des besoins tant externes, en termes de type de prestations manquantes dans la région, qu'internes en tenant compte de l'évolution des critères et besoins socio-hôtelières et des types de soins à délivrer dans un avenir proche aux stakeholders¹.

Le projet de construction s'inscrit dans une architecture et un environnement existants.

L'organisation de l'EMS actuel comprend :

- Au sous-sol : des locaux de stockage et technique ainsi qu'une chapelle, la buanderie et la cuisine
- Au rez : une cafétéria, le bureau de l'animation, des salons et une salle à manger avec l'office

¹ Prise en charge institutionnelle de la population des communes d'Arbaz Ayent Grimisuat - 2013

- Trois étages : comprenant 3 unités de soins

étage	chambres à 1 lit	chambres à 2 lits	total de chambres	total de lits
1 ^{er}	13	4	17	21
2 ^{ème}	13	4	17	21
3 ^{ème}	13	5	18	23
TOTAUX	39	13	52	65

- De plus on trouve au premier étage l'administration et le bureau de direction et au deuxième étage le bureau infirmier.

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour le développement des parcelles n° 4021 et 5412 d'une surface totale de 8821 m², pour la construction d'un foyer de jour (10 places), de 2 UAT (unités d'accueil temporaires) et de 10 chambres individuelles ainsi que l'agrandissement et la transformation de la cuisine, de la buanderie et autres locaux.

Le maître de l'ouvrage souhaite agrandir, transformer ou réaménager les structures suivantes :

- Suppression de 10 chambres doubles (2 lits) sur les 13 existantes, pour construire 10 chambres simples (1 lit) et ajout de 2 chambres d'UAT. Au final on passe de 65 à 67 lits. L'augmentation du nombre de chambres simples (12 chambres) doit se faire par une extension des 3 unités existantes (3 étages) sans création de nouvelles unités. Par contre 1 séjour et une petite salle à manger doivent être ajoutés à chaque unité (étage).
La psychogériatrie doit être transférée du 3ème étage au 1er étage avec possibilité de sortie directe, à niveau, sur un jardin sécurisé.
- Construction de 2 chambres d'UAT à intégrer dans les unités de soins.
- Construction ou transformation d'une cuisine conçue pour 100 repas (surface actuelle 80 m²) passant à 400 repas/jour (surface future 180 m²).

- Construction ou transformation d'une salle à manger (surface actuelle 120 m2) dans le sens d'un agrandissement (surface future 180 m2).
- Construction d'un foyer de jour pour 10 personnes.
- Construction de divers locaux : salle d'ergothérapie, salle de conférence, déplacement et réorganisation de l'administration (avec l'accueil) et les bureaux de direction – secrétariat – infirmière cheffe et intendante.
- Construction ou transformation de la buanderie existante (surface actuelle 54 m2) dans le sens d'un agrandissement de la surface (surface future 100 m2).

Ce programme des locaux a reçu l'aval du Conseil de Fondation du Home Les Crêtes ainsi que du service de la Santé publique.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent la propriété du maître de l'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlement susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont :

- la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001)
- l'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

LANGUE

La langue officielle de la procédure est le français.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :

Anton Ruppen architecte cantonal adjoint SBMA

Membres :

Géraldine Marchand-Balet présidente du Conseil de Fondation
Vincent Rebstein vice-président du Conseil de Fondation
Marco Aymon membre du Conseil de Fondation
Béatrice Schaar architecte Martigny
Jean-Paul Chabbey architecte Monthey
Diego Clausen architecte Brig

Suppléants :

Amélie Reymond ingénieure service de la santé publique
Laurent Mayoraz architecte SBMA
Bernard Morard membre du Conseil de Fondation
Jean-Charles Zimmermann membre du Conseil de Fondation

Experts :

Sandra Calce infirmière cheffe
Philippe Juillard président du Comité de Direction
Olivier Jollien directeur EMS

Secrétariat :

Le secrétariat est assuré par la Commune de Grimisuat

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 8 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 26 mars 2015

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et les responsables de la commune de Grimisuat pour les questions de distances aux limites et de distances entre bâtiments. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. règlement de construction (alignement, distances aux limites, feu)
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Tous les projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le 14 mai 2015, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiments a été fait par les responsables de la commune de Grimisuat. Leurs remarques sont transmises au jury en début de jugement.

En ce qui concerne les distances aux limites, les projets suivants ne respectent pas les distances aux limites par rapport à la parcelle N° 4031.

N° 01 Redessine-moi

N° 02 Le petit train

N° 03 Séquences

N° 04 O3P4

N° 11 La pendule d'argent

Point 4

Il manque le plan au 1:20 de l'unité chambre et salle de bain pour les projets N° 02 Le petit train, N° 04 O3P4, N° 12 Hortense.

Les projets N°1 Redessine-moi, N°2 Le petit train, N°5 Pro senectute, N°8 Café complet, N°9 Tangram, N°11 La pendule d'argent, ne respectent pas les dimensions minimales exigées pour les chambres ou les salles de bain.

Le programme des locaux demandait, au final, 64 chambres et 67 lits en 3 unités.

Le projet N° 02 Le petit train offre 66 chambres et 68 lits.

Au projet N° 04 O3P4, il manque 2 chambres et 2 lits.

Au projet N° 08 Café complet, il manque 13 chambres et 13 lits.

Au projet N° 09 Tangram, il manque 4 chambres et 7 lits.

Au projet N° 10 Hortus, il manque 1 chambre et 1 lit.

Le projet N° 11 La pendule d'argent offre 66 chambres et 69 lits.

En ce qui concerne les autres points du programme des locaux, certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les valeurs qui figurent dans le présent rapport sont celles données par les architectes.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les mardi 26 et mercredi 27 mai 2015.

M. Bernard Z'graggen, ayant pris sa retraite, il a été remplacé par Mme Amélie Reymond.

M. Nicola Baserga, n'ayant pu se libérer suite à une modification des dates du jugement, il a été remplacé par M. Jean-Paul Chabbey.

M. Jean-Charles Zimmermann, Vice-président de la Commune, membre du conseil de fondation, membre suppléant du jury n'a pas participé aux délibérations.

Tous les membres ainsi que les autres suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b de la norme SIA 142, décide d'exclure de la répartition des prix les projets qui ne respectent pas les distances aux limites des parcelles qui n'appartiennent pas à la commune :

N° 01 Redessine-moi

N° 02 Le petit train

N° 03 Séquences

N° 04 O3P4

N° 11 La pendule d'argent

ANALYSE DU SITE ET DU PROGRAMME

Le terrain sur lequel a été construit l'EMS Les Crêtes se situe à la sortie Est du village de Grimisuat sous la route cantonale d'Ayent.

Le site est caractérisé par une série de petits plateaux allongés sur lesquels sont venus s'implanter successivement différents programmes à caractère public ; supermarché, EMS et son parking, terrain de foot ainsi que la route cantonale.

L'EMS existant construit à la fin des années 80 en cordon le long de la route cantonale impose sa présence forte également depuis la plaine et la rive gauche du Rhône. De par sa forme et sa position il s'appuie au Nord contre le talus de la route et s'ouvre largement au Sud sur la vallée du Rhône et les alpes Valaisannes.

Parmi les difficultés de ce concours, le fait de devoir augmenter le nombre de chambres des unités existantes et de leur ajouter des locaux de vie en respectant l'organisation actuelle sur 3 étages était un point auquel il était difficile d'apporter une réponse cohérente en respectant l'identité du bâtiment et l'échelle du site.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Lors de la visite des lieux, le jury a relevé la qualité du site et la difficulté à proposer une extension cohérente et une volumétrie adaptée. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des architectes. Il relève que les 12 projets reçus sont de grande qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

- **Concept général**
Occupation rationnelle du terrain

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport et intégrations aux bâtiments existants, espaces extérieurs

Prise en compte du territoire, apport urbanistique

Accès (personnes et véhicules)

Développement durable : qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées

- **Fonctionnalité**

Système distributif, structurel et fonctionnel

Organisation correcte des différentes fonctions

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan

- **Qualités architecturales**

Traitement des thèmes

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate

Qualité des espaces intérieurs et extérieurs

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural

Développement durable : utilisation des ressources locales

- **Economie**

Du projet

De terrain

Respect des surfaces données dans le programme des locaux

Rationalité de l'exploitation

Système constructif simple

Système facile d'entretien

Compatibilité du projet avec le système Minergie

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâtiment existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

N° 02 Le petit train

N° 03 Séquences

N° 04 O3P4

N° 09 Tangram

N° 10 Hortus

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 16 du programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport de l'extension proposée au site, au bâtiment existant ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet. Les projets suivants ont été éliminés :

N° 05 Pro senectute

N° 08 Café complet

N° 11 Pendule d'argent

N° 12 Hortense

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 70'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 ^{er} rang - 1 ^{er} prix	07	Touchez pas au Grisbi	32'000.00
2 ^e rang – 1 ^{ère} mention	01	Redessine-moi	20'000.00
3 ^e rang – 2 ^e prix	06	Blanche-rose	18'000.00

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et de rapport au bâti existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 07 " Touchez pas au Grisbi "**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au bâti existant, au site, et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, *à l'unanimité*
décide d'attribuer le premier prix au projet ;

n° 7 " Touchez pas au Griski "

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa
réalisation.

Grimisuat, le 27 mai 2015

Anton Ruppen

Géraldine Marchand-Balet

Vincent Rebstein

Marco Aymon

Béatrice Schaer

Jean-Paul Chabbey

Diego Clausen

Amélie Reymond

Laurent Mayoraz

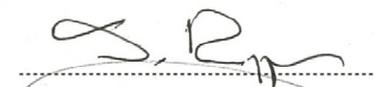
Bernard Morard

Jean-Charles Zimmermann

Sandra Calce

Philippe Juillard

Olivier Jollien

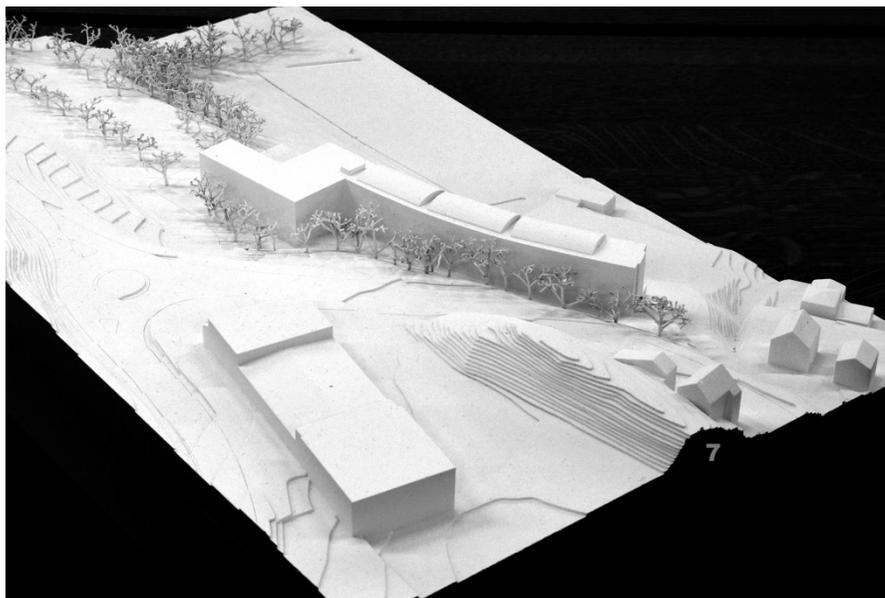
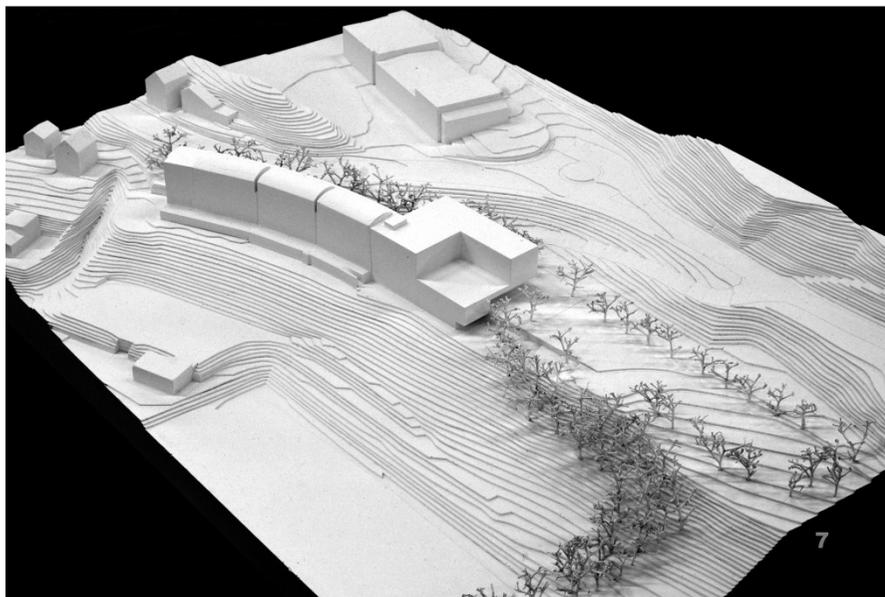


EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

le lundi 22 juin 2015 à 19 heures
à la grande salle de protection civile du centre scolaire de Grimisuat.

Les projets seront ensuite exposés **du mardi 23 juin 2015 au lundi 06 juillet 2015** de 8 heures à 18 heures, le week-end fermé.



1er rang

1er prix **N° 07** **TOUCHEZ PAS AU GRISBI** fr. 32'000.00

Auteur Cheseauxrey Sàrl, Pradelaman 14
1971 Grimisuat

Collaborateurs Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Manu Crettaz, Mégane Jagut, Vanessa Reynard

L'extension proposée se fera principalement par l'ajout d'une barre de 5 niveaux (+4 ; -1) dans le prolongement des niveaux existants au Nord de la "tête" du bâtiment actuel. Au rez-supérieur l'extension se développe également à l'Est permettant ainsi la création au 1^{er} étage du jardin thérapeutique en lien direct avec l'unité de psychogériatrie. Cet espace extérieur est protégé à l'Ouest par le bâtiment existant et au Nord par l'extension. Les volumes ainsi créés offrent une nouvelle "tête" au bâtiment. Le rez-supérieur est réaménagé en fonction des demandes des utilisateurs. La nouvelle entrée couverte de l'EMS se situe à l'Est du rez-supérieur. La possibilité de combinaison entre la cafétéria, la salle d'activité et la salle d'animation offre d'intéressantes opportunités d'utilisation.

Le foyer de jour au rez-inférieur bénéficie d'une liaison de service avec l'EMS. L'extension de la cuisine et de la buanderie terminent le socle ainsi que le volume existant du côté Sud du bâtiment. La livraison se fait par l'Ouest de l'EMS. L'accès indépendant à la chapelle permet une utilisation par les non-résidents.

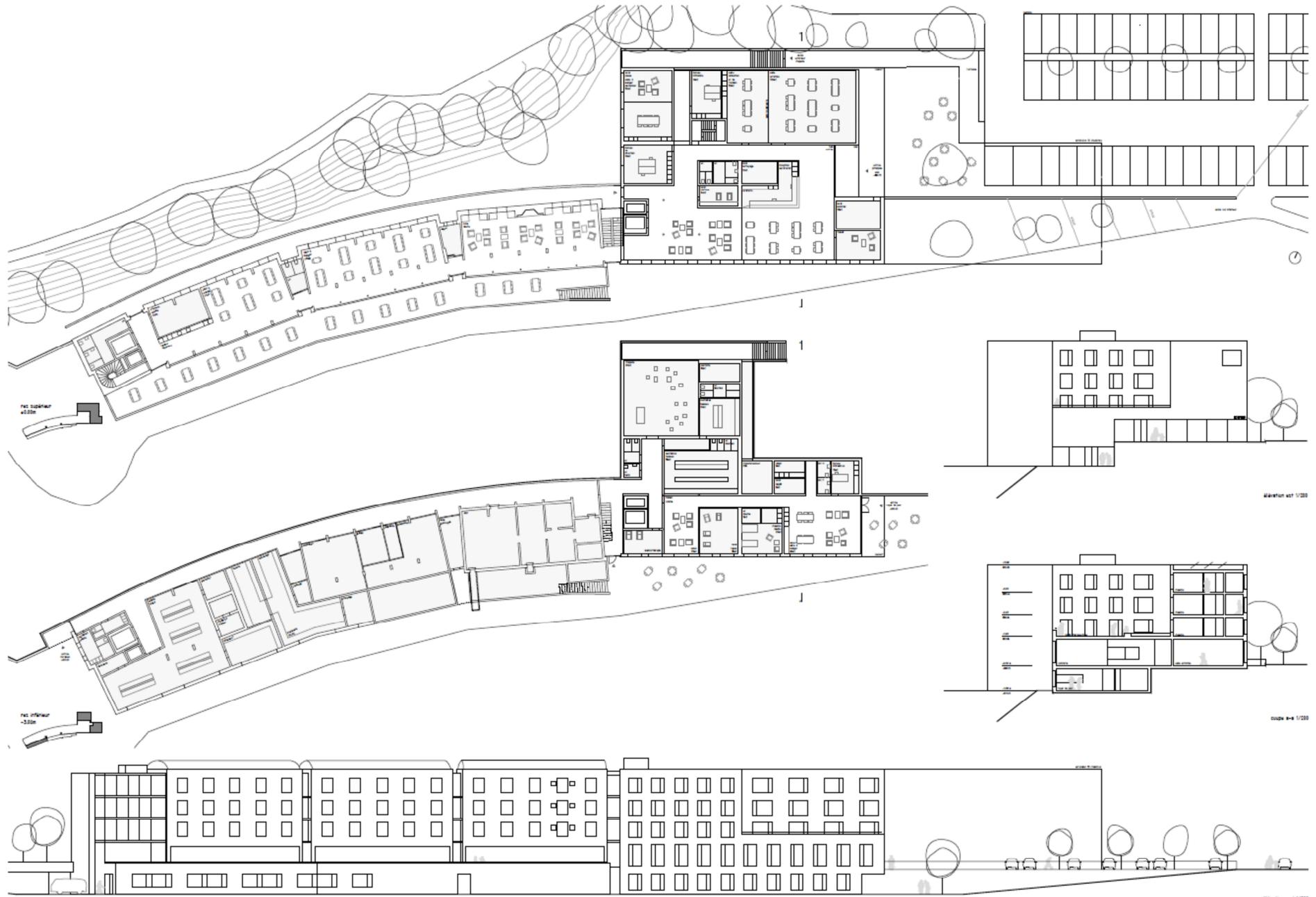
Les étages sont quasiment conservés. À l'Ouest du bâtiment se situera un ascenseur monte-lit. Les deux chambres doubles situées à l'ouest du bâtiment ont la possibilité d'être transformées en trois chambres simples.

L'identité de l'espace d'entrée principal de l'EMS devrait être renforcée par rapport à l'ensemble bâti. L'entrée du foyer de jour, ainsi que la liaison du foyer aux espaces extérieurs qui lui sont dédiés tout comme les aménagements extérieurs proposés devraient être plus harmonieux.

Les trois parties de façades (queue, wagons, tête) sont clairement exprimées et respectent l'apparente flexibilité actuelle. Le foyer de jour est difficilement identifiable en façade Sud.

Le volume du bâtiment est au-dessus de la moyenne. Il existe cependant des possibilités de l'optimiser (chambres doubles à l'ouest, ascenseur monte-lit entre des modules de chambre, transformer les 2 chambres doubles à l'Est en 3 chambres simples et ainsi, de raccourcir la tête à l'Est etc...

Les étapes de construction sont pertinentes. La transformation de la tête du bâtiment reste tout de même difficile.

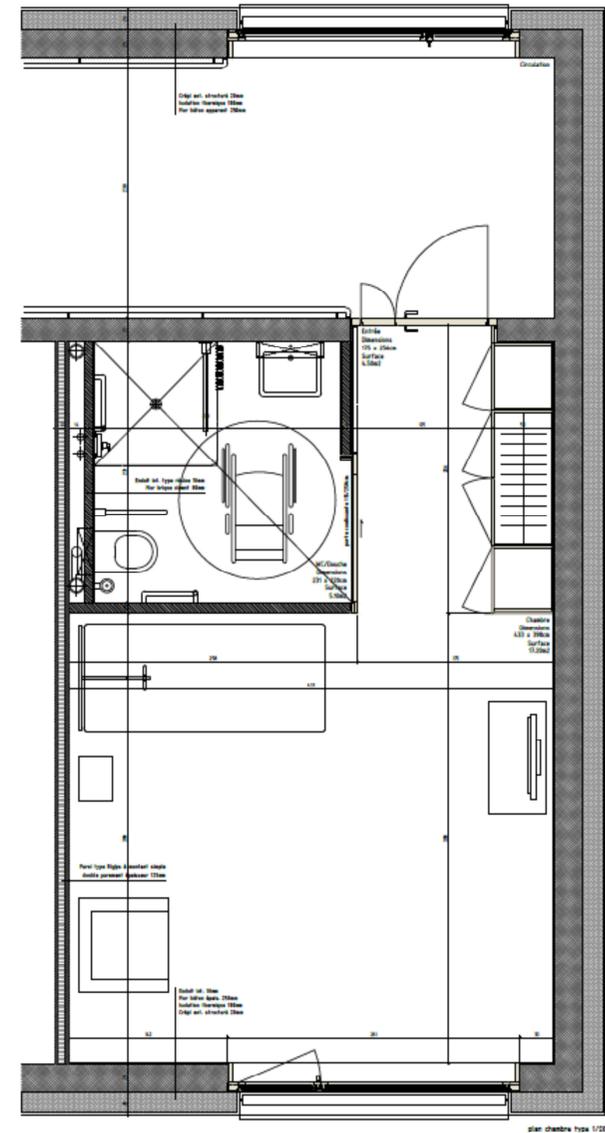


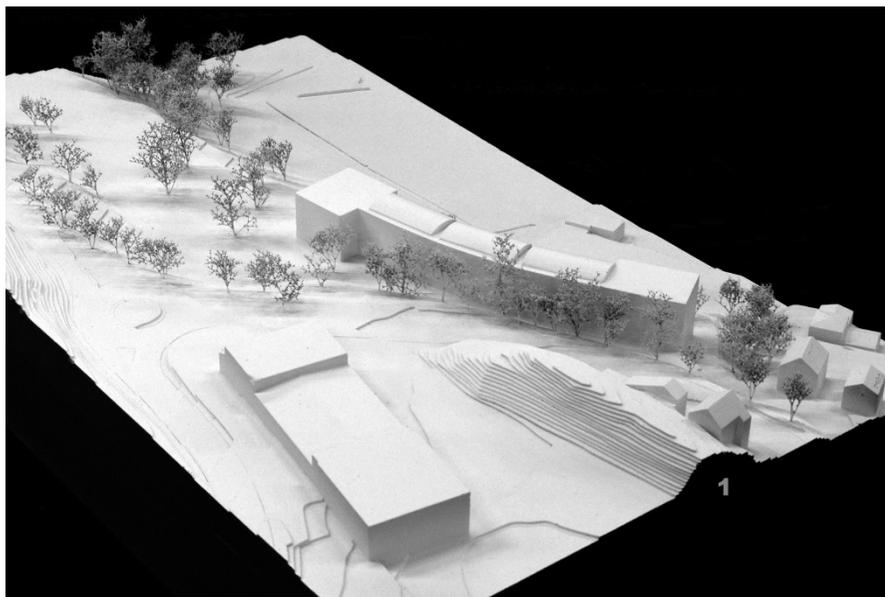
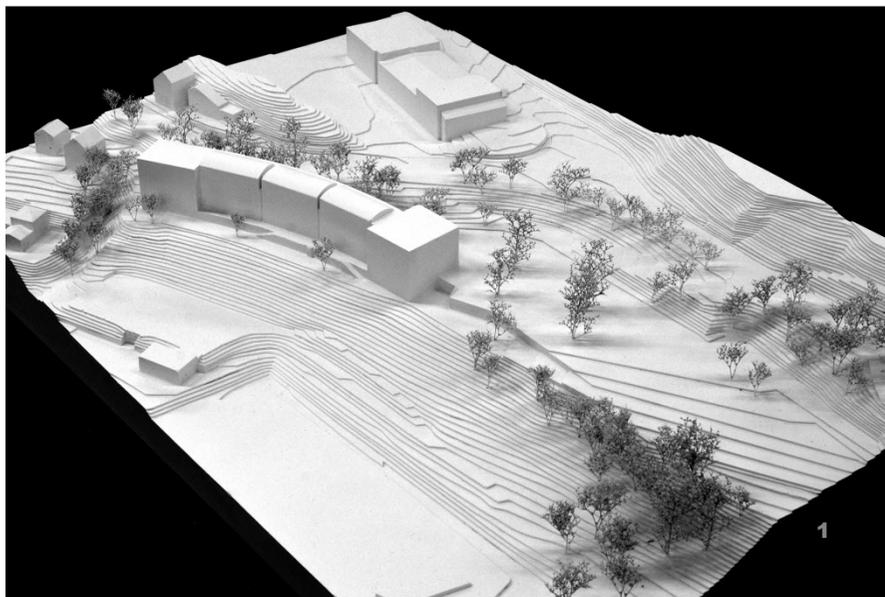
total
 61 chambres individuelles
 2 chambres doubles
 67 lits

étage 3
 +0.20m
 16 chambres individuelles
 1 chambre double
 17 lits

étage 2
 +0.10m
 21 chambres individuelles
 1 chambre double
 23 lits

étage 1
 +0.00m
 21 chambres individuelles
 1 chambre double
 23 lits





2^{ème} rang

1^{ère} mention N° 01 REDESSINE-MOI fr. 20'000.00

Auteur Game-VS Sàrl, rue du Collège 1
1920 Martigny

Collaborateurs Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Stephane Schers,
Yvan Métrailler, Valérie Cina

Le projet renforce le bâtiment existant en retravaillant les deux têtes qui viennent ainsi tenir la partie centrale. La circulation au rez-de-chaussée dans la partie central est réorganisée sur l'arrière du bâtiment pour dégager la partie Sud des espaces communs. Le socle du bâtiment existant est renforcé et prolongé par un mur de soutènement habité sur le côté Est. La surface horizontale créée par ce socle, aménagée en jardin, assure une transition entre le parking et l'entrée de l'EMS et du foyer de jour. Le mur de soutènement abrite le nouveau foyer de jour qui affiche ainsi sa propre identité tout en étant bien intégré dans le site.

L'entrée au rez-supérieur est redéfinie spatialement avec une partie couverte, la cafétéria est en lien direct avec le nouveau jardin et les locaux d'administration. La fermeture de la coursive à ce même niveau permet d'amener la circulation au Nord et d'agrandir les espaces communs.

Les chambres supplémentaires demandées sont placées dans les deux extrémités modifiées du bâtiment existant avec une bonne orientation. La proportion de la chambre permet de créer un coin séjour, par contre la dimension de la salle de bain ne respecte pas les nouvelles normes.

Le projet intègre le programme des locaux dans sa totalité en exploitant au maximum le bâtiment existant, toutefois la répartition de l'intervention sur l'ensemble du bâtiment existant est problématique pour une réalisation par étapes en maintenant l'exploitation du home.

Le jardin thérapeutique se trouve au rez-inférieur et ne permet pas un lien direct avec une unité de soins. Les personnes atteintes d'une maladie de démence ne sont plus capables de prendre ni ascenseur, ni escalier sans être accompagnées.

Le projet « redessine-moi » nous montre une intervention très bien intégrée dans le site. Le bâtiment existant en sort valorisé et la proposition d'intégrer le foyer de jour dans le prolongement du socle avec en plus sa propre identité est séduisante, même si le lien des locaux de service avec l'EMS n'est pas suffisant.

Le problème majeur de ce projet est le jardin thérapeutique qui ne peut pas fonctionner sans lien direct avec une unité de soins.

Le volume se situe dans la moyenne des projets contrôlés.



REDESSINE - MOI

CONCEPT INTERVENTION

Le projet reconnaît l'identité forte du bâtiment existant et le complète au niveau des deux extrémités en renforçant la lecture des têtes ainsi que celle du socle. Ces trois parties remodelées apaisent l'hétérogénéité du complexe initial en clarifiant la structure, les circulations internes horizontales et verticales ainsi que les aménagements extérieurs. La zone de parking s'intègre dans un grand aménagement paysagé qui s'étend du Nord à l'Est du Foyer. Cet aménagement épouse la déclivité naturelle du site et propose une transition douce arborisée entre les pièces de parc et la zone entrée-café de l'EMS ainsi que le foyer de jour. Ce dernier s'intègre délicatement à l'Est de l'EMS. Il est connecté au même parking commun mais s'affiche clairement comme une entité indépendante de l'EMS.

REPARTITION PROGRAMME

Les deux nouvelles têtes accueillent les chambres supplémentaires demandées. Orientées soit à l'Est soit à l'Ouest, ces dernières sont à chaque fois associées à des espaces de séjour orientés au Sud. La partie administrative principale placée entièrement dans le tige de bâtiment principal s'affiche désormais clairement au rez supérieur avec la cafeteria qui s'ouvre généralement sur le Jardin. L'entrée principale retrouve ainsi un caractère beaucoup plus convivial. Les fonctions de services sont réorganisées au rez inférieur en ménageant entre les corps de bâtiment des sorties directes sur le jardin thérapeutique. Ce dernier profite de l'excellente orientation ainsi que de la sécurité procurée par un emplacement situé à l'écart du trafic véhiculé.

CIRCULATIONS

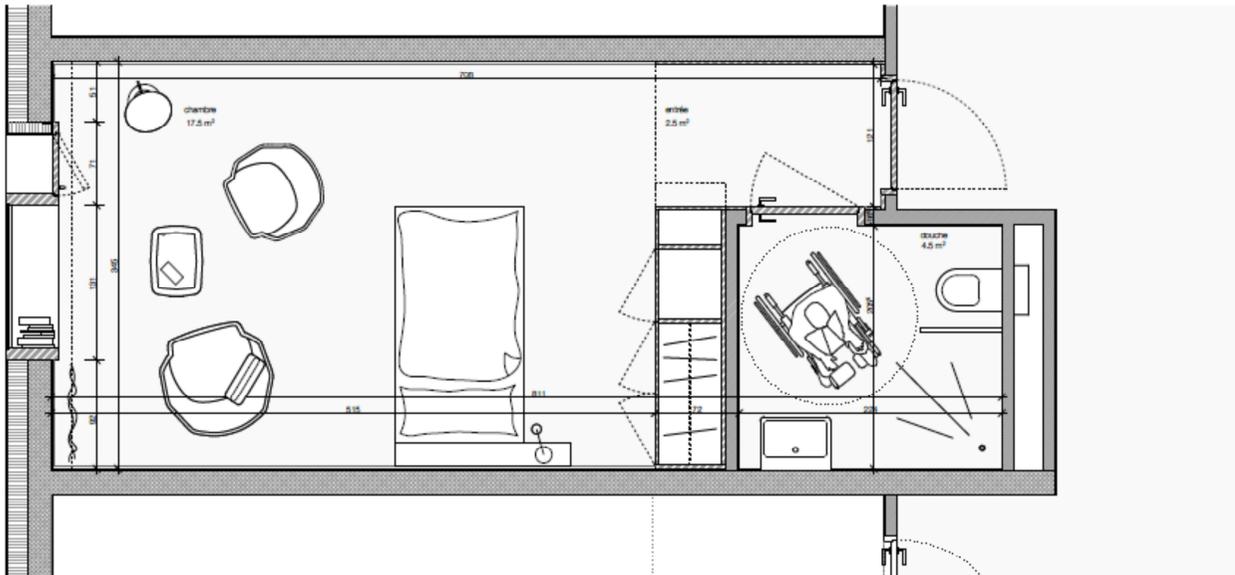
Le projet reprend la circulation extérieure périphérique Nord du rez pour en faire une liaison chauffée fonctionnant à l'instar de celles des étages. Cette adaptation associée à l'insertion de 3 nouvelles circulations verticales et d'un nouveau montage dans les joints entre éléments verticaux simplifie et raccourcit considérablement les trajets entre les chambres et les 3 grands espaces de jour (salle à manger, salle d'activités, sèze...)

CONCEPT SISMIQUE

Les 3 éléments centraux, actuellement insuffisamment contreventés dans le sens longitudinal, sont clavés avec l'insertion de nouveaux murs verticaux dans les 4 joints entre les éléments centraux selon la chronologie suivante a) suppression des dalles situées dans l'espace correspondant aux joints, sur toute la hauteur du bâtiment b) construction des nouveaux murs servant de clavage c) construction des morceaux de dalle situés de part et d'autre des nouvelles circulations verticales prévues comme des éléments de suture rigides pour favoriser la transmission des efforts vers les deux nouveaux bâtiments de tête d) insertion des éléments verticaux de circulation ne participant pas à la transmission des efforts. Les deux nouvelles têtes incorporent 2 murs voiles par tête qui sont placés dans le sens longitudinal. Ces voiles sont dimensionnés pour prendre en compte 100% de la masse des deux bâtiments de tête et 25 % de la masse des 3 éléments intérieurs.

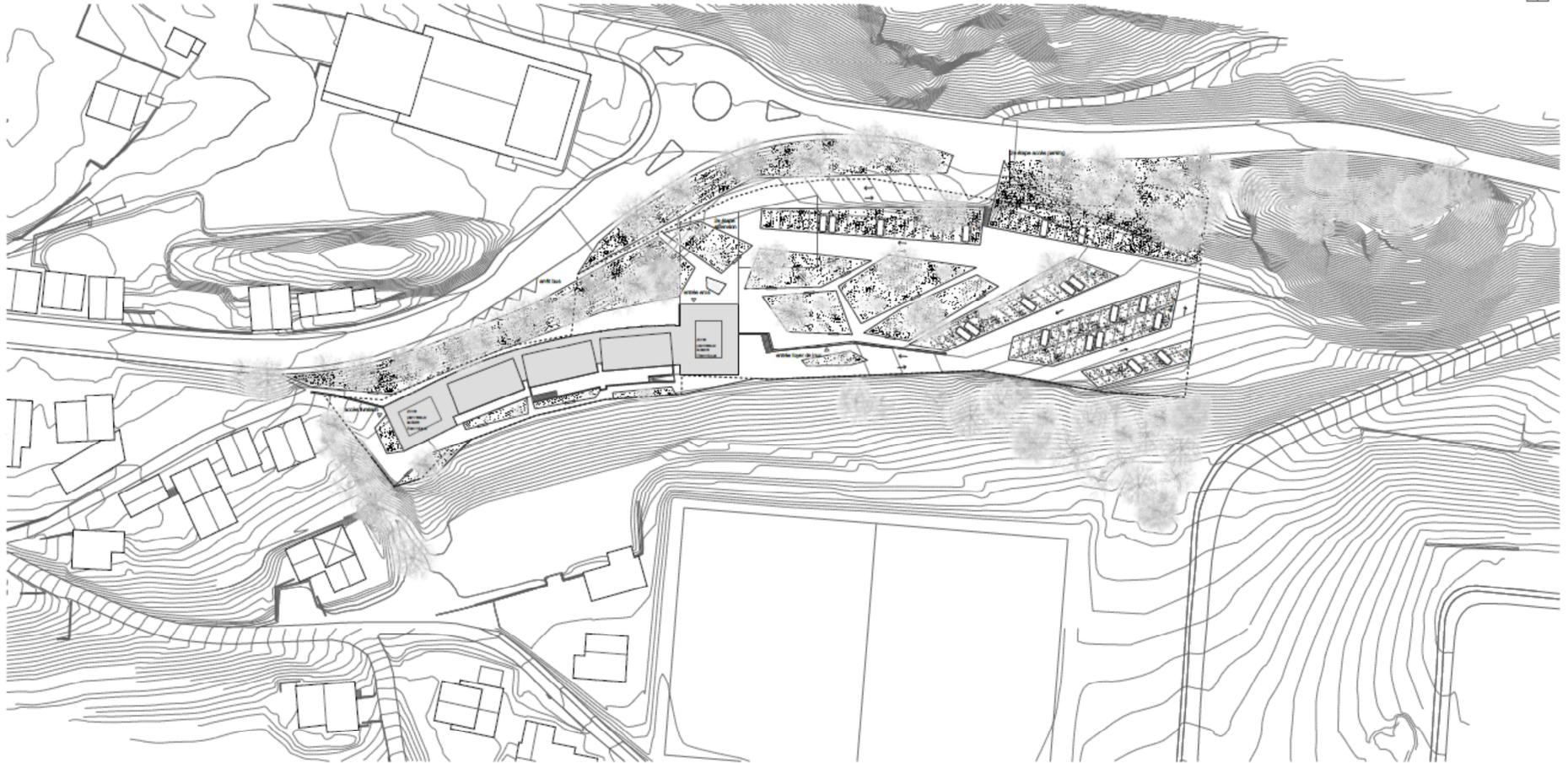
EXTENSION

La deuxième étape d'intervention forme une composition aérée avec un bâtiment décalé au Nord-Est. Cette option ne pénètre aucune des façades du bâtiment de tête principal et préserve du maximum le jardin. Une gaitte contenant le nouveau dispositif d'entrée relie la tête étape à l'extension de 35 chambres prévues sur 5 niveaux. L'accès au parking se fait depuis le côté Est de la parcelle en remaniant l'embranchement situé au niveau de la route cantonale.

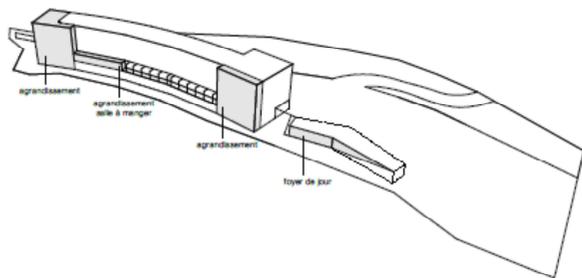


CHAMBRE TYPE 120

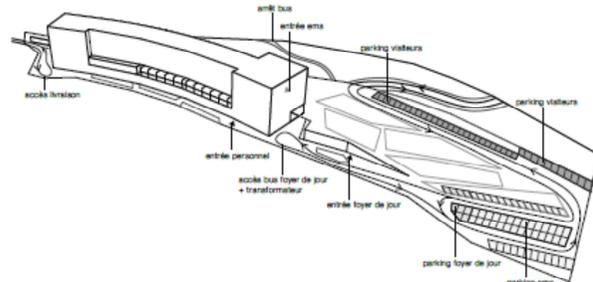




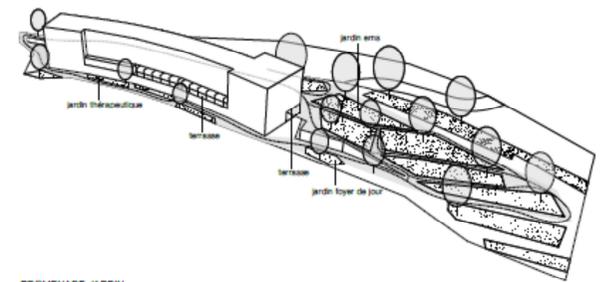
PLAN DE SITUATION 1/500



AGRANDISSEMENT



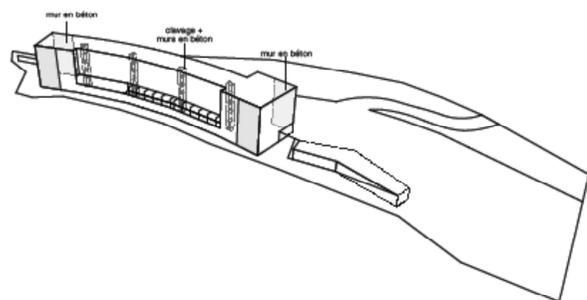
CIRCULATION VOITURE + PARKING



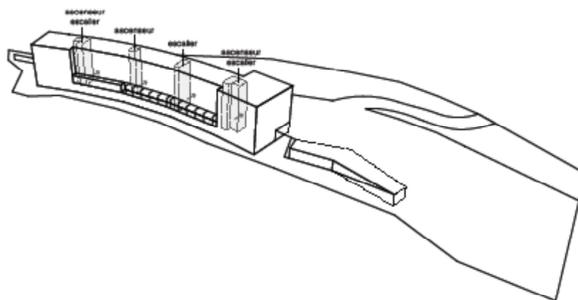
PROMENADE JARDIN
CIRCULATION PIETON



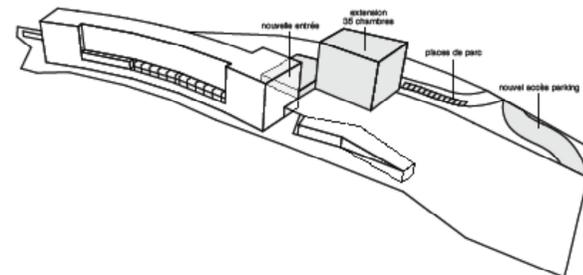
REZ SUPERIEUR 1200



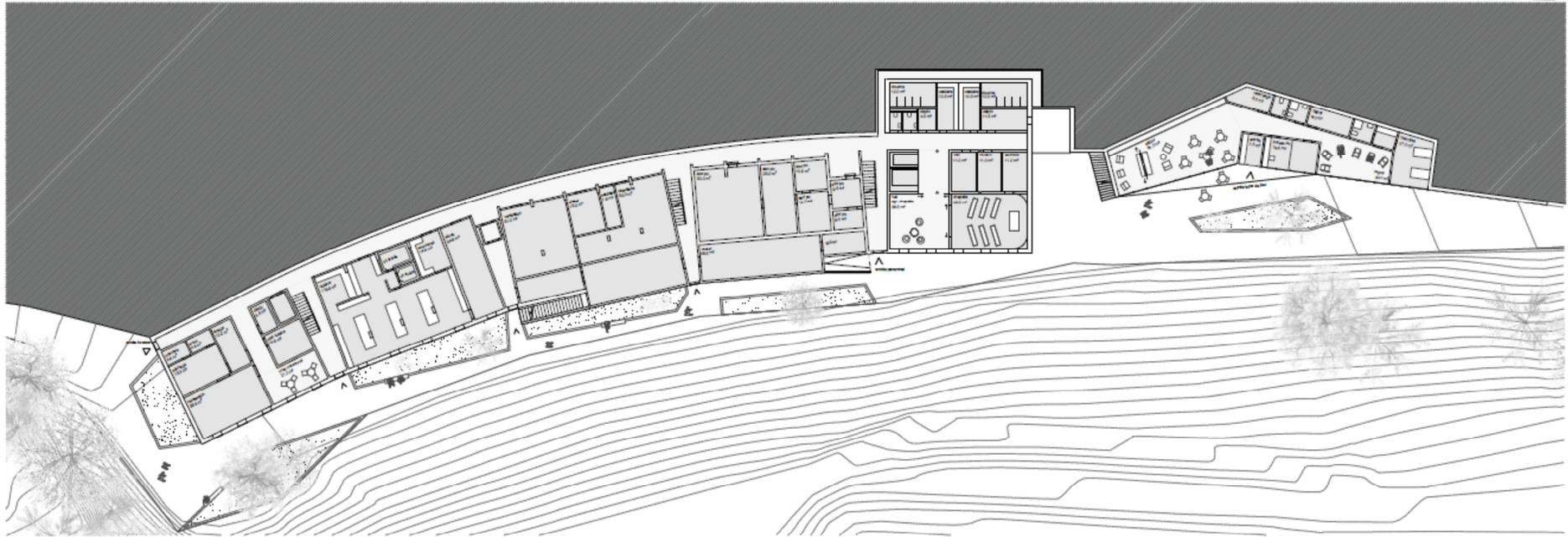
CONCEPT SISMIQUE



CIRCULATION VERTICALE + AEA



EXTENSION

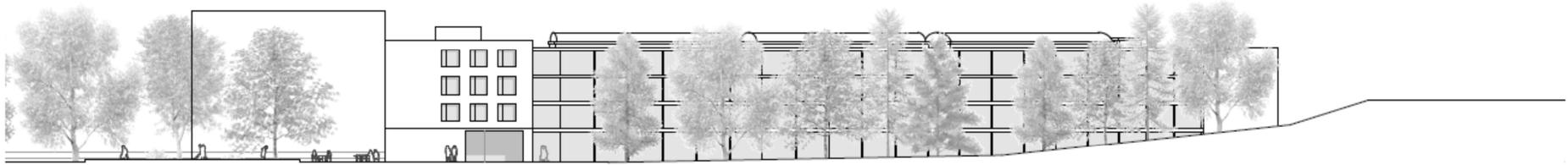


REZ INFÉRIEUR 1/200





FACADE SUD 1/200



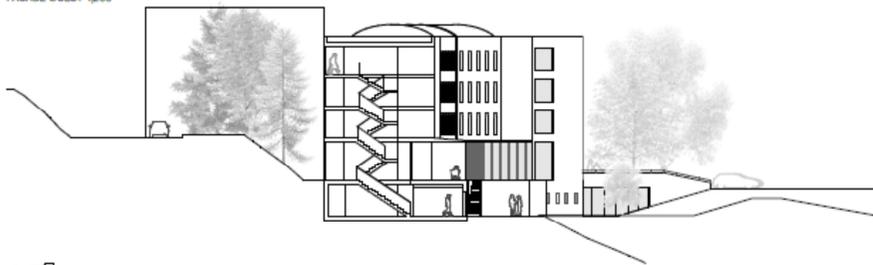
FACADE NORD 1/200



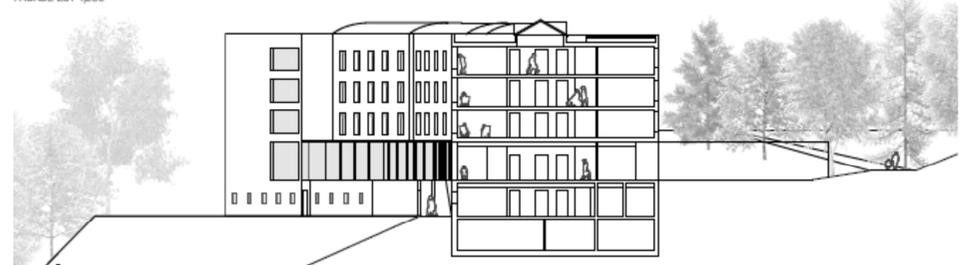
FACADE OUEST 1/200



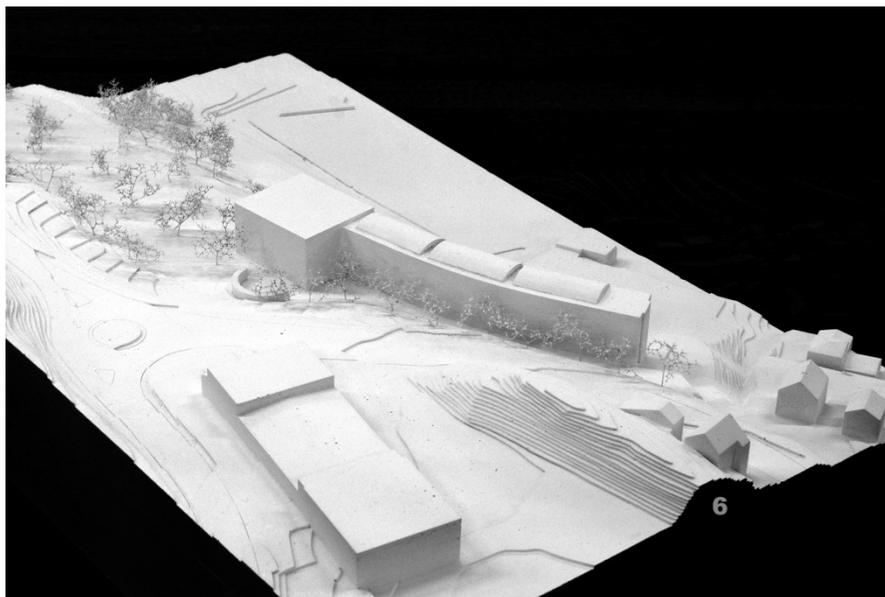
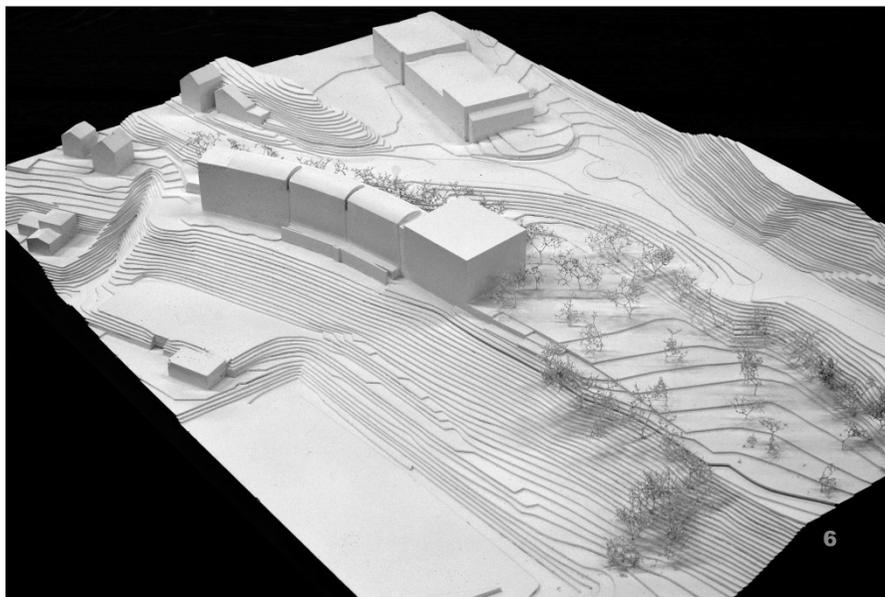
FACADE EST 1/200



COUPE TRANSVERSALE 1/200



COUPE TRANSVERSALE 1/200



3^{ème} rang

2^{ème} prix

N°06

BLANCHE-ROSE

fr.18'000.00

Auteur

Evéquoze Ferreira Architectes, rte des Ronquos 1
1950 Sion

Collaborateurs

Isabelle Evéquoze, Nuno Ferreira, Francine Gurtner, Magnolia Jaquier,
Alice Gras, Raphaël Udriot, Alexandre Crettenand

Le projet répond clairement à la situation et à la topographie de "plateaux" successifs, en proposant une intervention paysagère unitaire qui rassemble le home, les espaces d'entrée et le parking. Ce parti s'accompagne d'un positionnement très précis des nouveaux accès, le home et le foyer de jour trouvant chacun leur entrée sur une belle esplanade arborisée, le premier en façade nord et l'autre en façade est, dans une disposition a priori attrayante.

Le principe d'intervention sur le bâtiment est également clairement exprimé, en se limitant pour l'essentiel à l'extension de la "tête" existante, au nord et à l'est, au moyen d'une structure de murs de refends qui répondent efficacement aux exigences parasismiques. La transformation de cette "tête" offre de beaux espaces de salon à chaque étage, avec la création d'un vide de lumière. Le reste du volume existant (secteur des chambres et des espaces collectifs en rez-de-chaussée) n'est que peu touché et demeure maintenu dans sa volumétrie actuelle; les chambre doubles sont transformées selon la demande du programme, et la cuisine légèrement agrandie en sous-sol.

Le jury apprécie la qualité de cette implantation, ainsi que la sobriété exprimée dans le traitement des façades et de la volumétrie. La transparence offerte en rez-de-chaussée exprime bien la qualité d'accueil recherchée aussi bien pour le home que pour le foyer de jour. La position de ce dernier demeure cependant problématique, en saturant exagérément le rez-de-chaussée au détriment des espaces d'accueil du home lui-même. Il en va de même de la hiérarchie relative entre ces deux structures, qui n'est ici pas respectée avec un foyer de jour qui prend une place trop prépondérante dans la relation de l'ensemble du bâtiment avec le site et les cheminements.

Le jury apprécie cependant la qualité des espaces intérieurs, avec une distribution simple et peu gourmande en surface, offrant une orientation aisée pour des personnes du 3^{ème} âge; il regrette que la question du jardin thérapeutique n'ait pas été plus précisément abordée : la coupe suggère l'utilisation d'une toiture-terrasse à cet usage, mais aucune autre information n'est donnée quant à son accès, à sa relation immédiate avec l'étage dévolu à la psychogériatrie, et à la spatialité envisagée pour cet éventuel espace extérieur tel qu'exigé dans le programme.

Tout en saluant la qualité du parti architectural et de la démarche de l'auteur, le jury regrette le manque de générosité dans les espaces d'accueil du home, qui pâtit quelque peu de la prééminence offerte au foyer de jour en rez-de-chaussée. L'occasion de démontrer l'intérêt d'un aménagement en toiture-terrasse, adapté aux exigences d'un jardin thérapeutique (un réel espace clos privatif partiellement ombragé et protégé, sécurisé tant fonctionnellement que psychologiquement) n'est malheureusement pas aboutie.

Le volume se situe dans la moyenne des projets contrôlés.



Topographie

Le site est caractérisé par une série de petits plateaux allongés sur lesquels sont venus s'imposer les différents programmes à caractère public (supermarché, home, terrain de sport). Le hameau des Crises a été implanté en cordons fins des années '80 sur une langue plane. Il s'étend plein sud sur les Alpes vaudoises.

Volume et forme

La proposition d'agrandir l'élément de tête existant est motivée par l'analyse des données du programme (agrandir les 3 unités) ainsi que par la volonté de répondre aux critères esthétiques et ergonomiques (par le corps de bâtiments et utiliser le site pour stabiliser). Le nouveau volume enveloppe le site existant et propose un dialogue avec le jardin en abouissant à l'est.

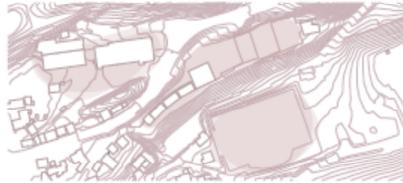
Organisation du programme

Deux entrées distinctes sont proposées : une entrée au nord pour le home, le salon de coiffure et le café, une entrée pour le foyer de jour à l'est en report direct avec le jardin aménagé. La disposition des chambres autour de l'espace central abouisse d'une volonté de leur offrir une verticalité latérale dans le plan existant. Le placement de la dalle entre les piles donne un but de parcours en continuité du couloir des chambres. La paroi latérale est ainsi invitée à délimiter à l'intérieur de son unité. Cet espace semi-public offre des vues versées sur l'extérieur. Le luminaire y amène tout au long de la journée par ses faces orientées est/nord et sud. L'usage intérieur est réorganisé de manière à hiérarchiser les espaces fonctionnels. Le couloir de distribution est maintenu, il est séquentiel et utilisable uniquement pour les yeux droit. La chapelle est ouverte sur le sud en connexion avec le jardin. Les 100 places de parc sont proposées pour cette phase 1 dans le jardin arboré.



Renforcement parasismique

Le concept architectural proposé pour la transformation de l'E.M.S. à Grimault apporte une réponse efficace et élégante à la problématique sismique du bâtiment existant. L'agrandissement prévu permet de reconnaître la rigide structure métrique à l'ouvrage. Les corps de déviation des futures chambres, réalisées en béton armé, fonctionnent comme refends parasismiques et également comme murs porteurs dans cette nouvelle partie. Par analogie, cet agrandissement peut être comparé à un « mité », ancré au sol, qui accroche latéralement le bâtiment existant et en assure sa stabilité horizontale sismique. En raison de la position excentrée de l'agrandissement par rapport au bâtiment existant, les effets torsionnels sont évités par le nouveau noyau d'équilibre qui contrebalance ces mouvements transversaux en cas de séisme. La configuration proposée de ces nouveaux éléments stabilisateurs en béton armé conduit à excellent comportement dynamique de l'ouvrage, une fois transformé. Pour que le concept de stabilisation fonctionne dans son ensemble, les joints de dilatation des dalles existantes, situés entre les corps de bâtiment, doivent être ouverts. Le projet d'architecture présente en abouissant du point de vue du confinement parasismique. Celui-ci passe à la sécurité parasismique tenant actuellement défaut au bâtiment existant tout en permettant à agencer des renforcements parasismiques qui ancreront une dalle plus-value à l'ouvrage.



Chambres et unités d'accueil temporaire

Le nouveau bâtiment comporte 84 chambres pour 27 lits. L'accès aux chambres supplémentaires se fait essentiellement par le hall existant réaménagé ceci pour un maximum d'efficacité et un minimum de surface. Les chambres doubles existantes ont été transformées en simple exception faite pour les chambres ouest en bout de système. Les chambres existantes situées dans le site de bâtiment ont été répositionnées dans le nouvel aménagement. Les chambres supplémentaires et les unités d'accueil temporaire demandées dans le programme ont été disposées dans les 3 unités.

Etapes de chantier

La chose de proposition d'un nouveau volume de tête, tient compte de la volonté du Maître de l'ouvrage de pouvoir poursuivre l'exploitation pendant la durée des travaux. Les travaux seront échelonnés par thème (piscine, ascenseur, chambre etc.) L'implantation d'un programme de chambres supplémentaires dans une seconde phase est imaginée comme un nouveau élément indépendant posé dans le parc. Des places de parc seront prévues alors au sud du nouveau complexe.

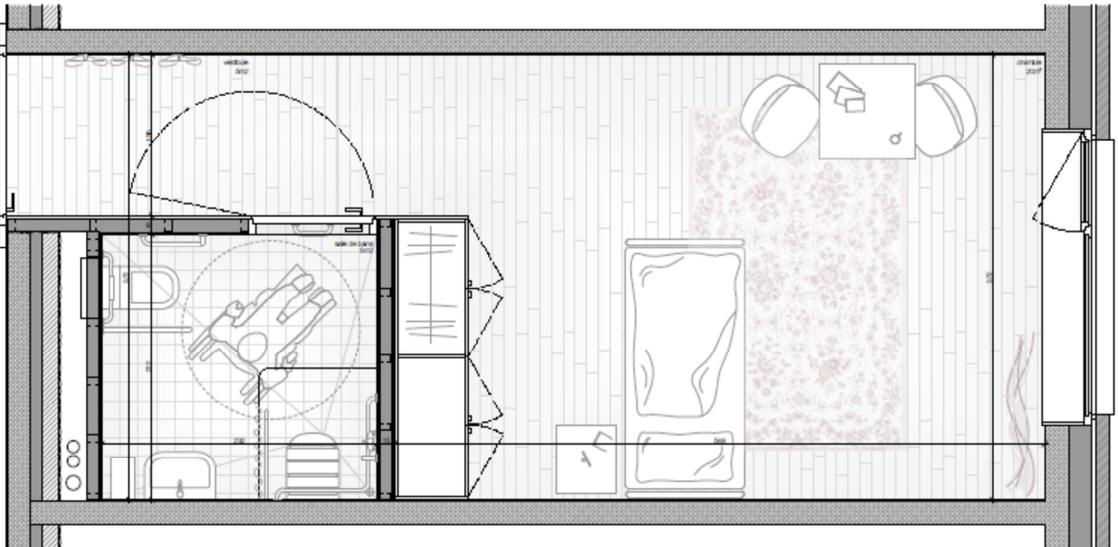
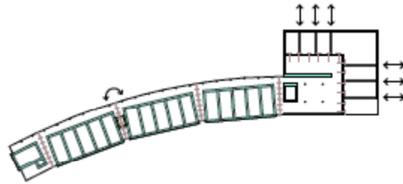
Système structurel, façades et matériaux

L'édification du nouveau programme sert de renforcement parasismique. La nouvelle tête stabilise le corps des chambres en cas de séisme. Un ascenseur est placé dans le joint des blocs 2 et 3 des chambres, les joints de dilatation sont ouverts afin que tout le bâtiment ne forme qu'un seul élément. Le type de façade proposé comprend un mur porteur intérieur et un mur de parement en brique apparente de couleur noire.

Développement durable

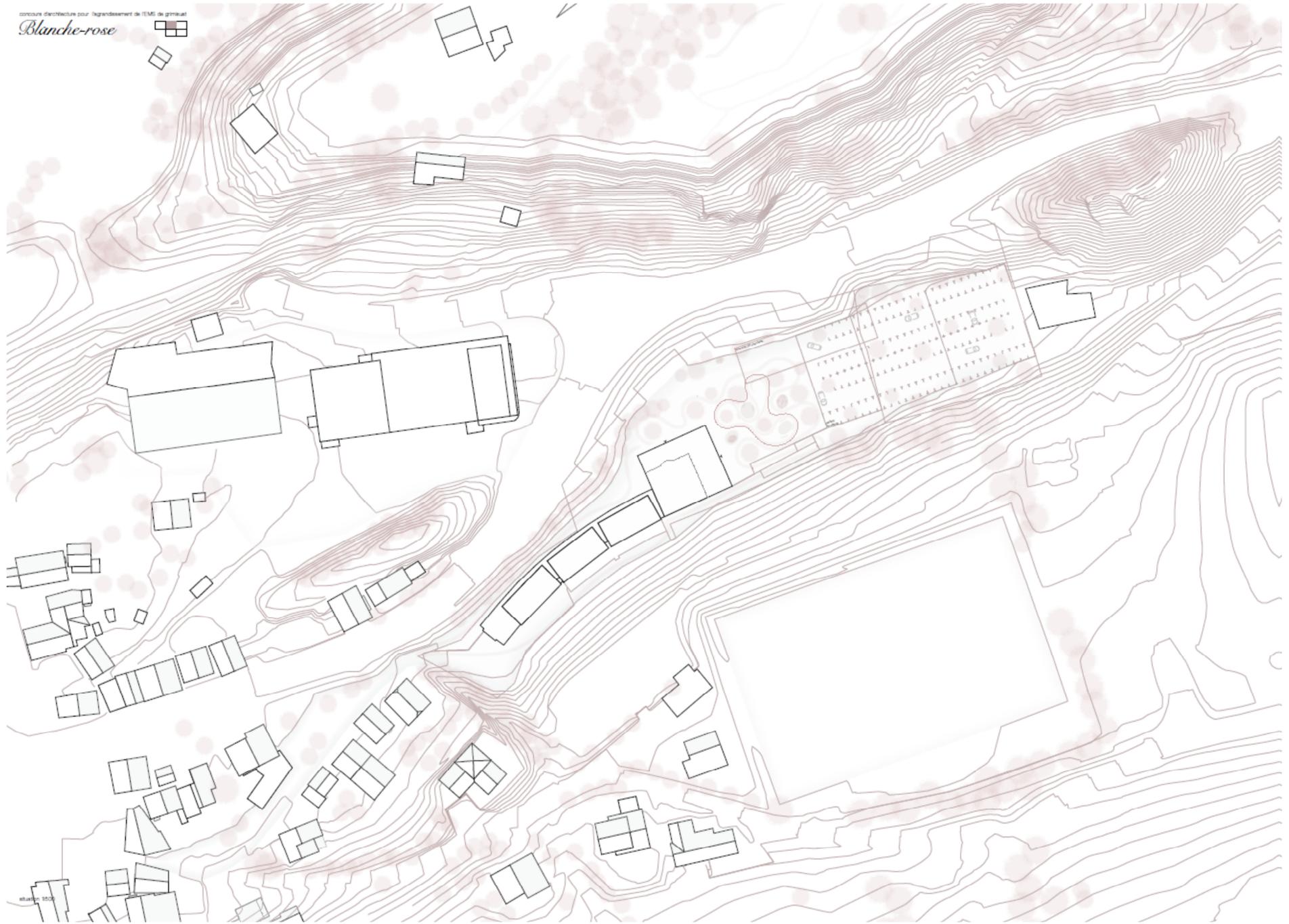
Dans l'esprit de développement durable, l'option choisie tente de réinterpréter le site du complexe sans changer le caractère du bâtiment. L'élément de tête a été vidé du revêtement au sol au 0 du temps. L'espace central retrouve sa fonction première renforcée autour d'un puits de lumière.

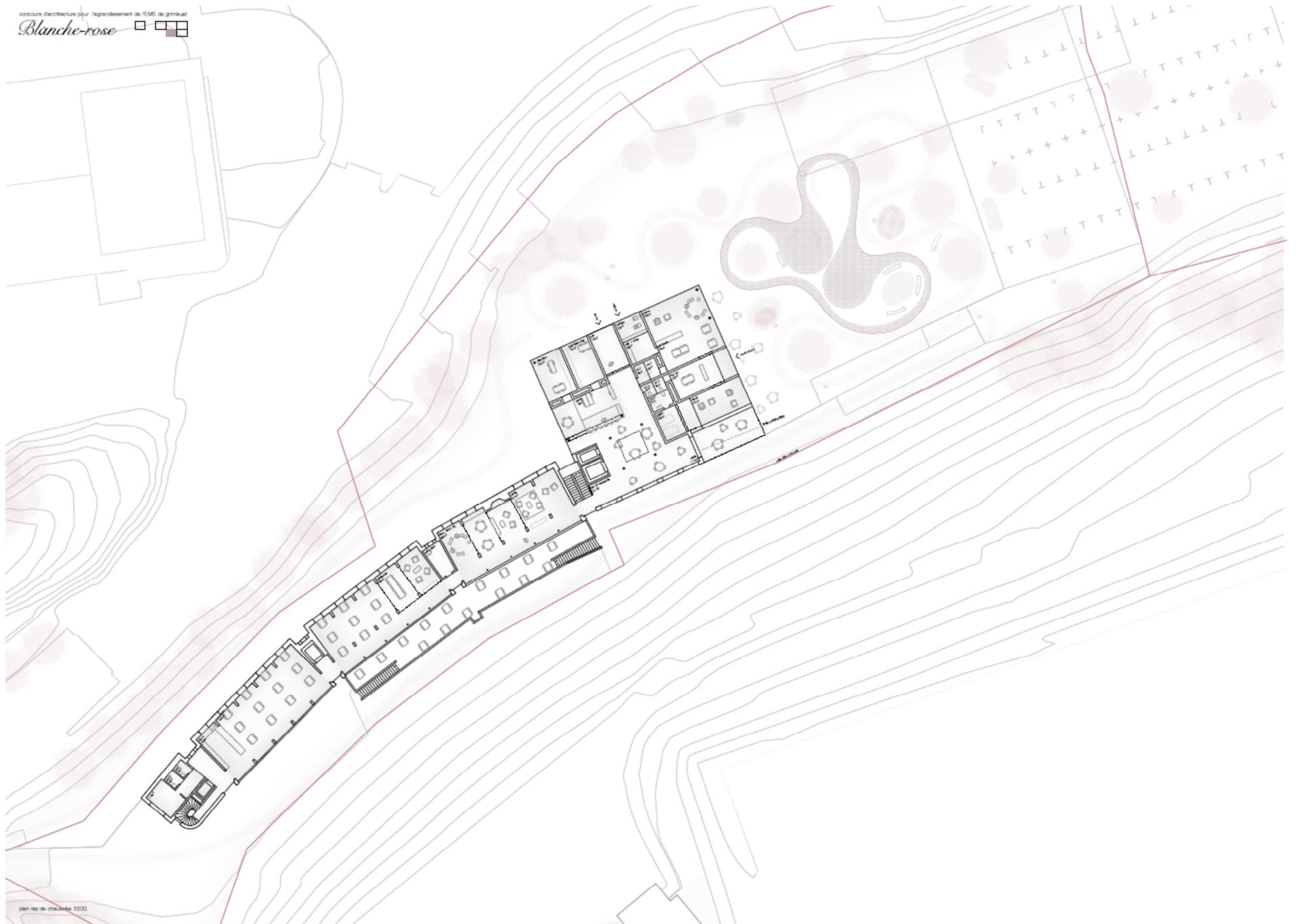
Le bâtiment existant, jugé intéressant, peut subir une mutation sans perdre sa personnalité.

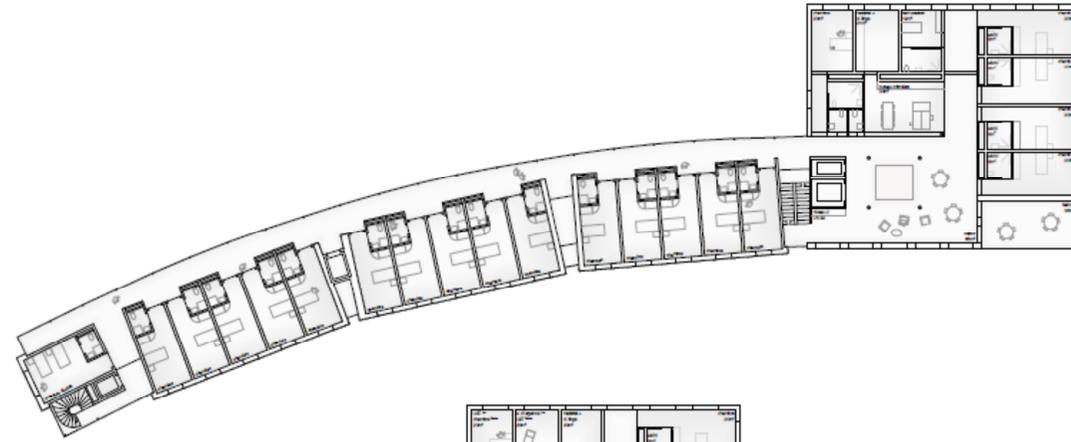


concours d'architecture pour l'agencement de l'EMC de grimaud

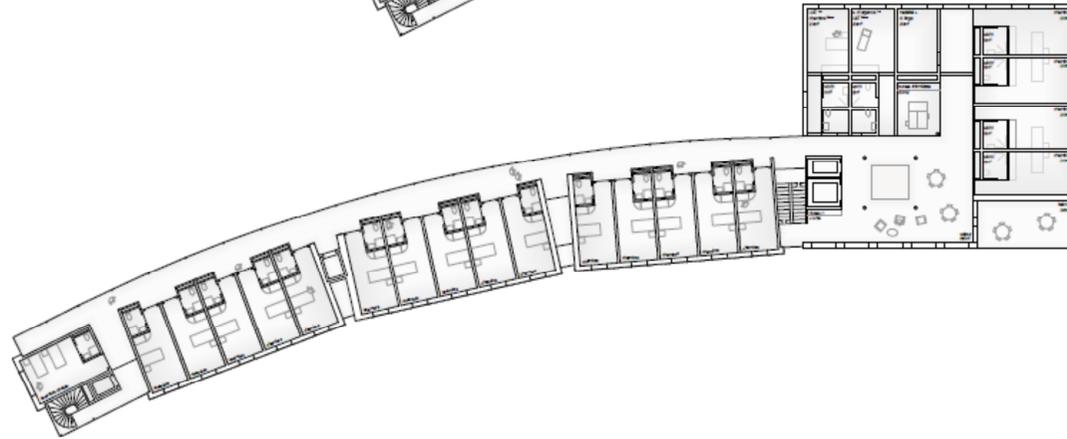
Blanche-rose



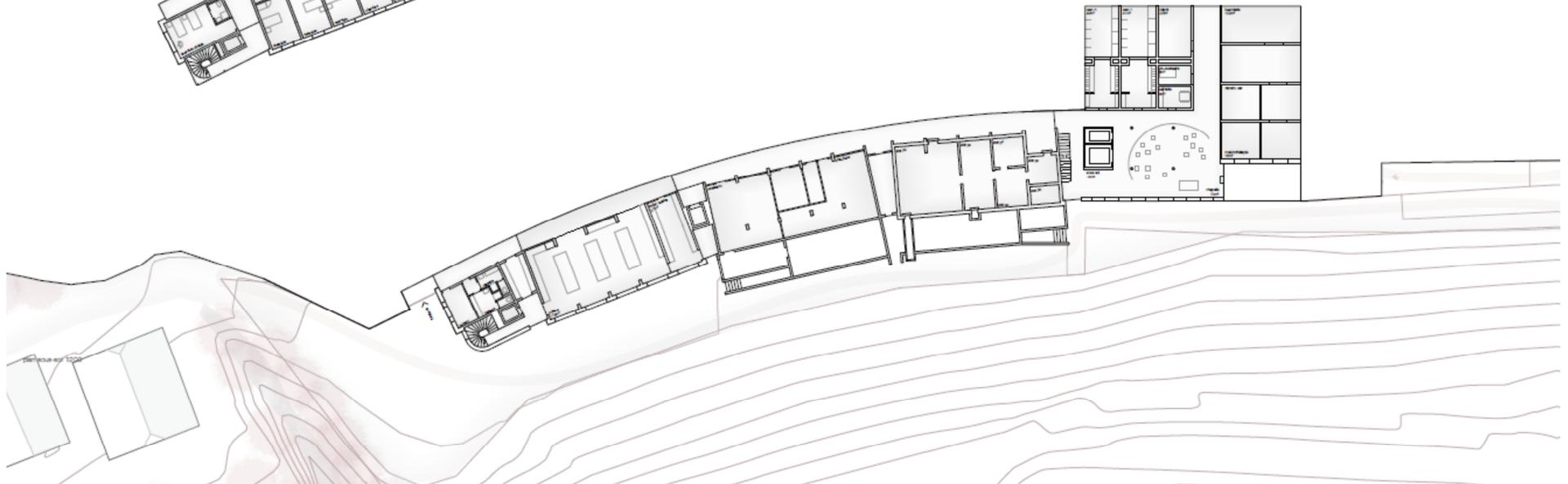




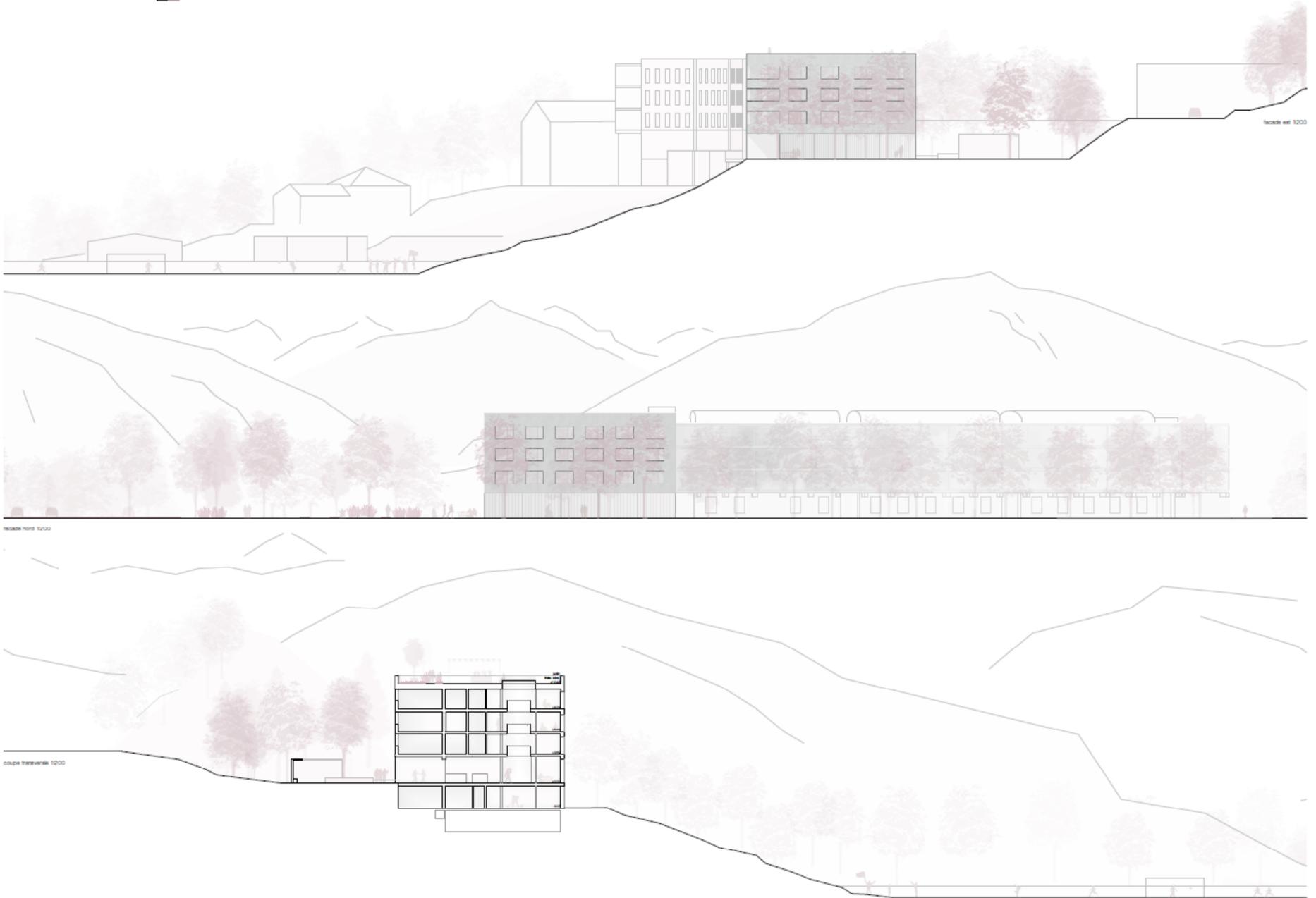
plan niveau 2 1/200

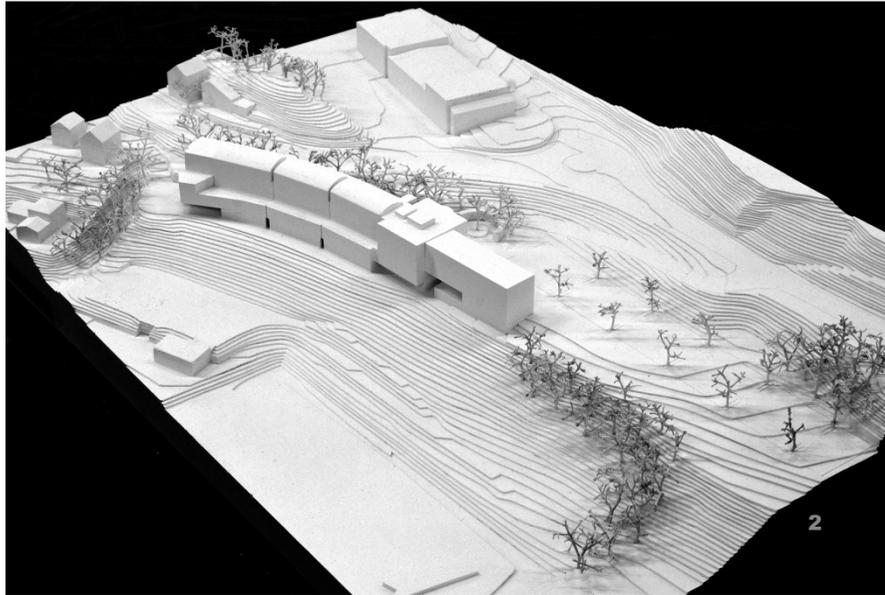


plan niveau 1+3 1/200



plan niveau 0 1/200





N°02

LE PETIT TRAIN

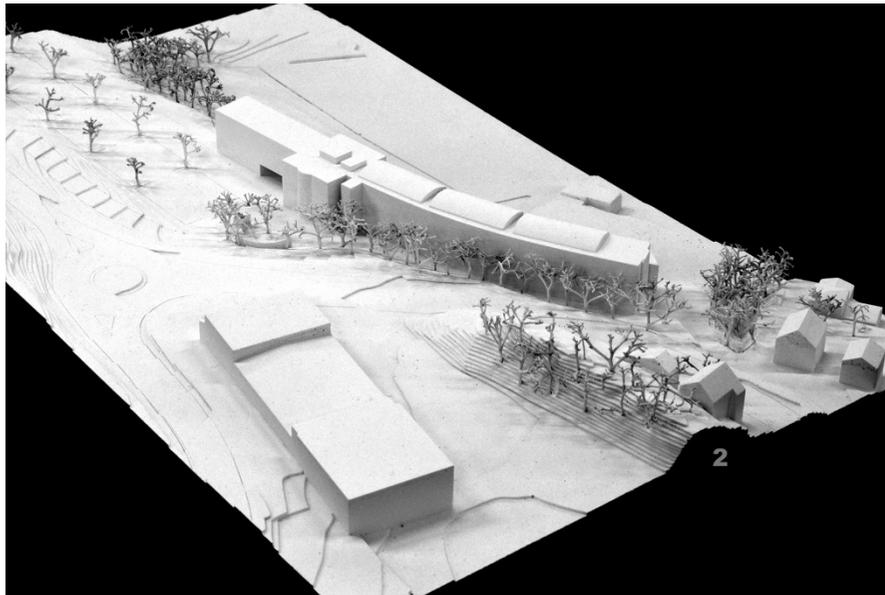
Auteur

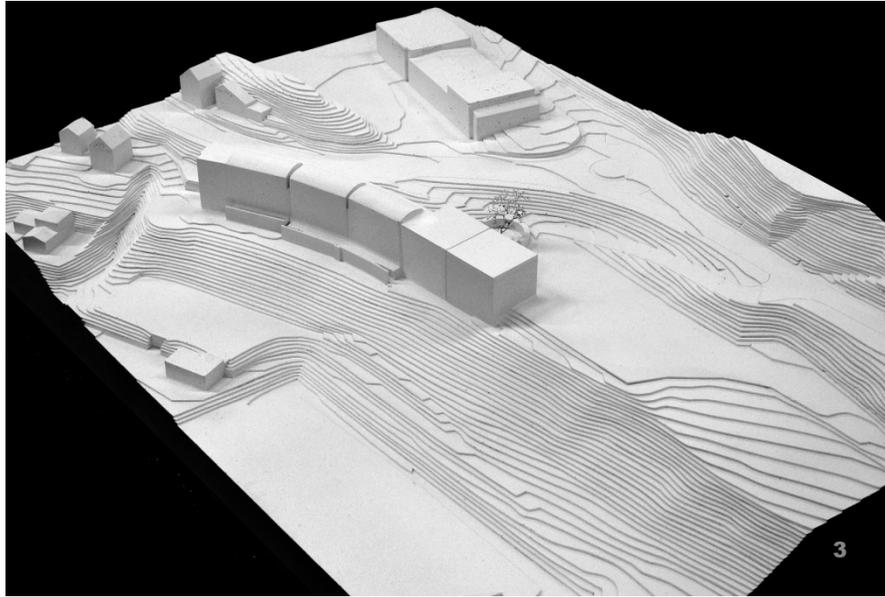
Chabbey-Piller Sàrl
1966 Ayent

Hervé Savioz
1950 Sion

Collaborateurs

Camille Morand, Tiago Sanchez, Andrea Consuegra,
Emma Giroud, Vanessa Moret





N°03

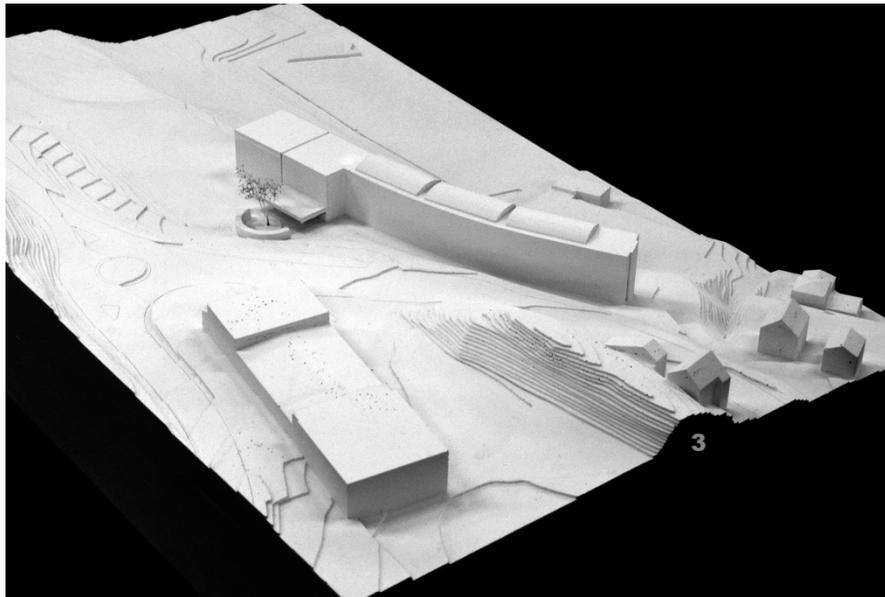
SEQUENCES

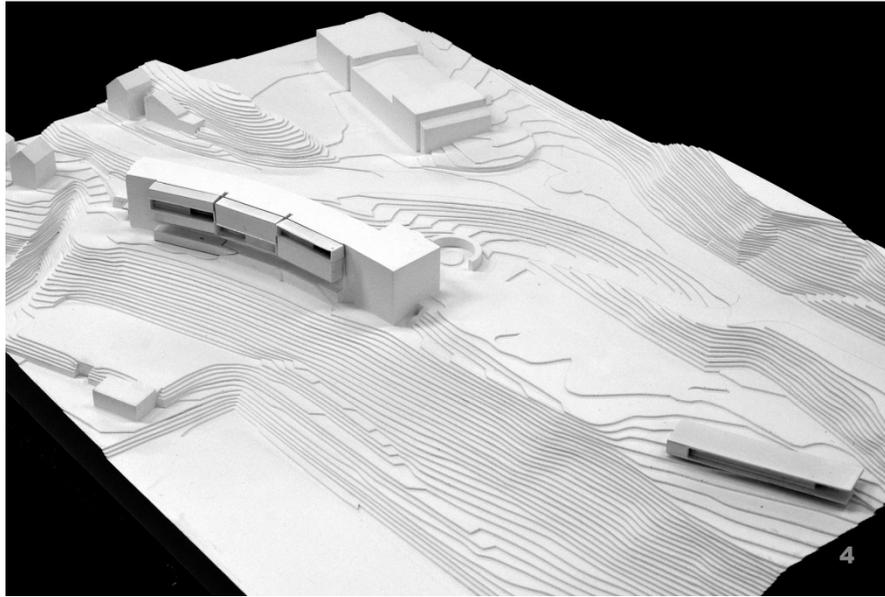
Auteur

Groupement composé des bureaux
Suter Sauthier & Associés SA
Transversal Architectes
1950 Sion

Collaborateurs

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Frederic Posse, Xavier
Marlaire





N°04

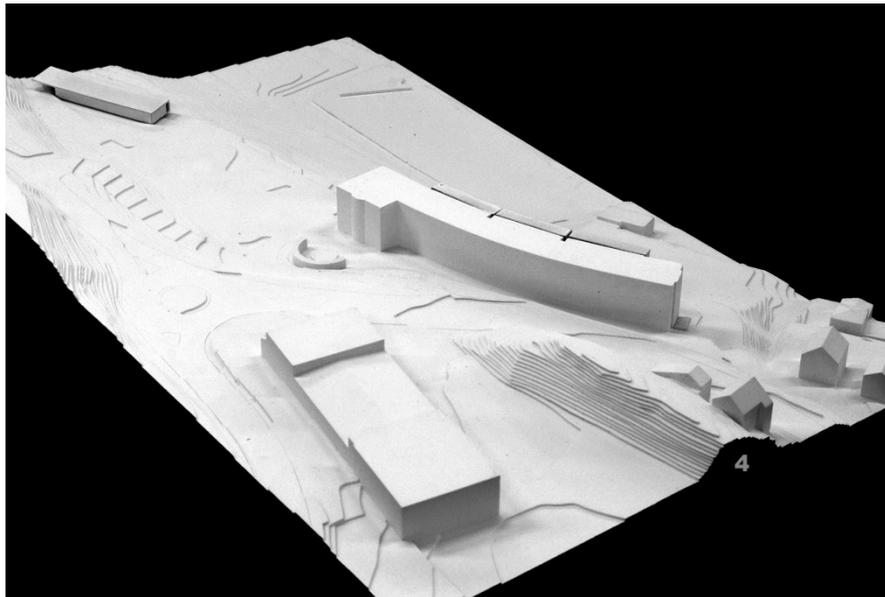
O3P4

Auteur

Atelier d'architecture Grégoire Baechler
1991 Salins

Collaborateurs

Romain Gasser, Jessy Alvarez, Gilian Sabatier





N°05

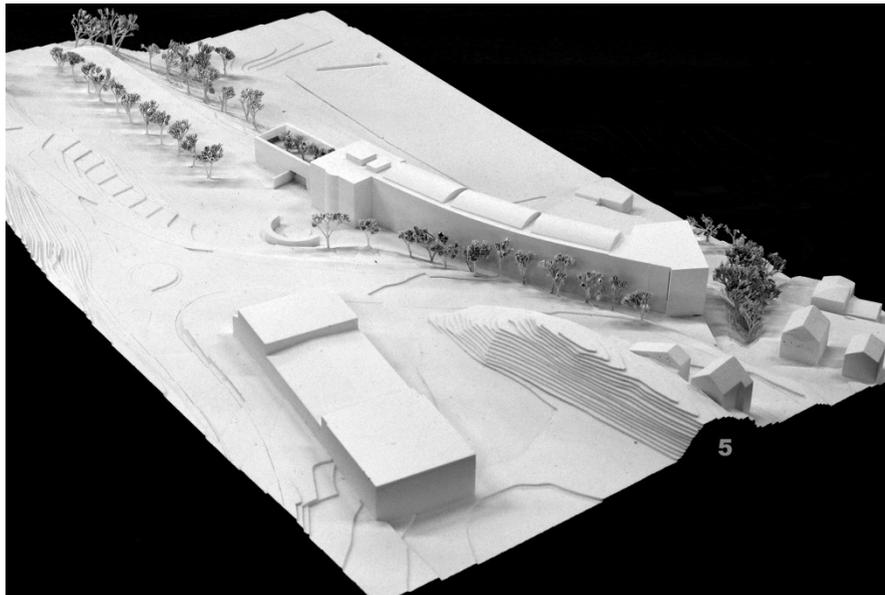
PRO SENECTUTE

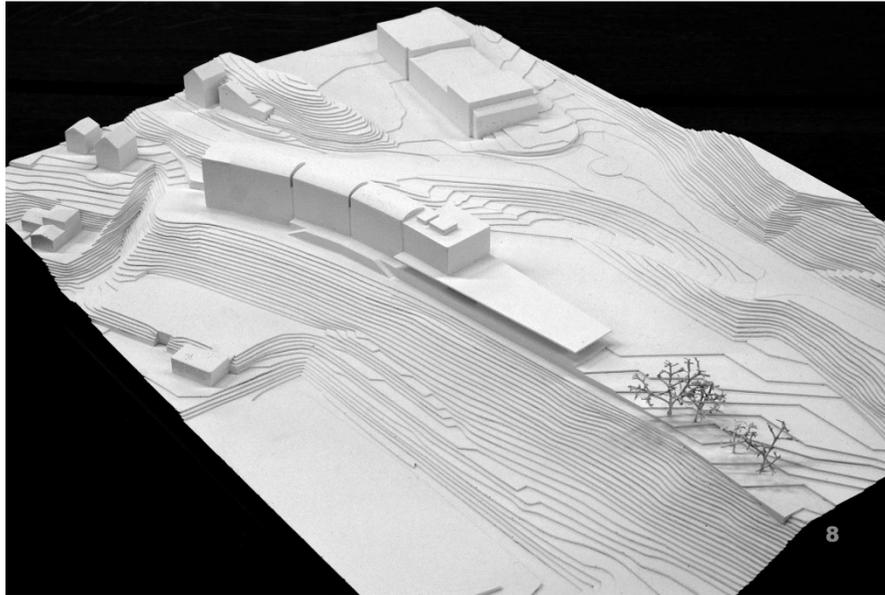
Auteur

Groupement Graphos Sàrl & Dalberto L
1978 Lens

Collaborateurs

Léonard Dalberto, Christian Michellod, Claude Naoux,
Etienne Zeller, Yannick Siggen





N°08

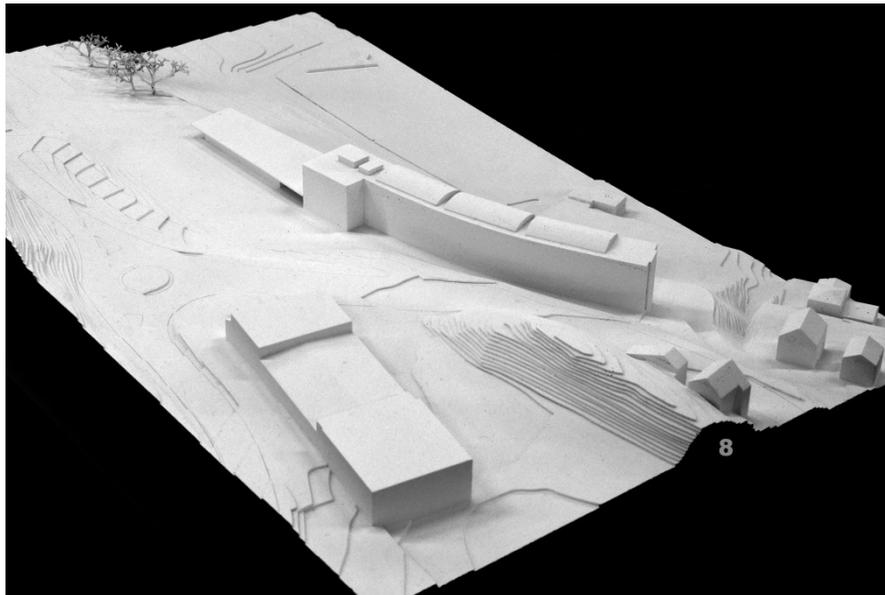
CAFE COMPLET

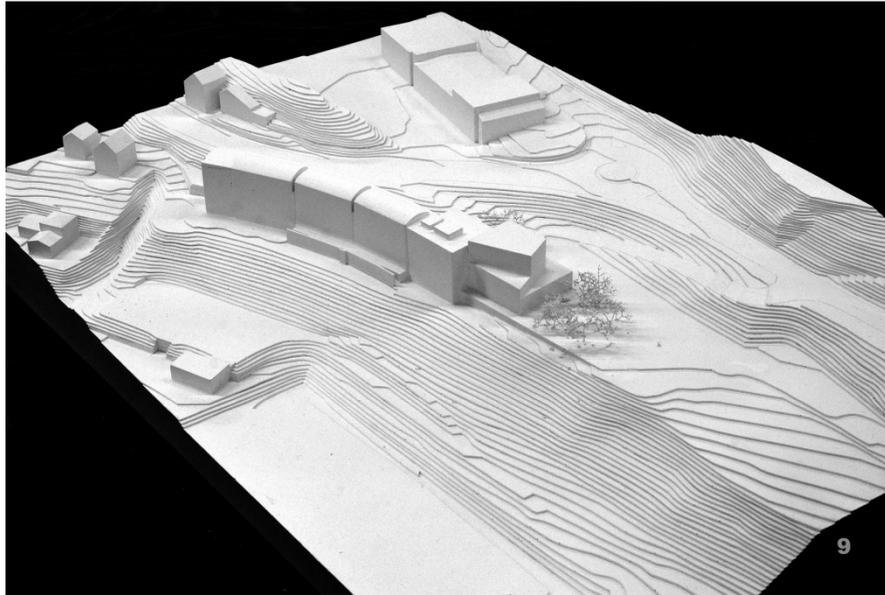
Auteur

Mijong et Marty
1954 Sion

Collaborateurs

Carole Pont-Bourdin, Céline Guibat, Susana Dimas, Aline
Hemmeler, Caroline Bruner, Juliette Bayonna, Françoise
Boisset, Muriel Marty





N°09

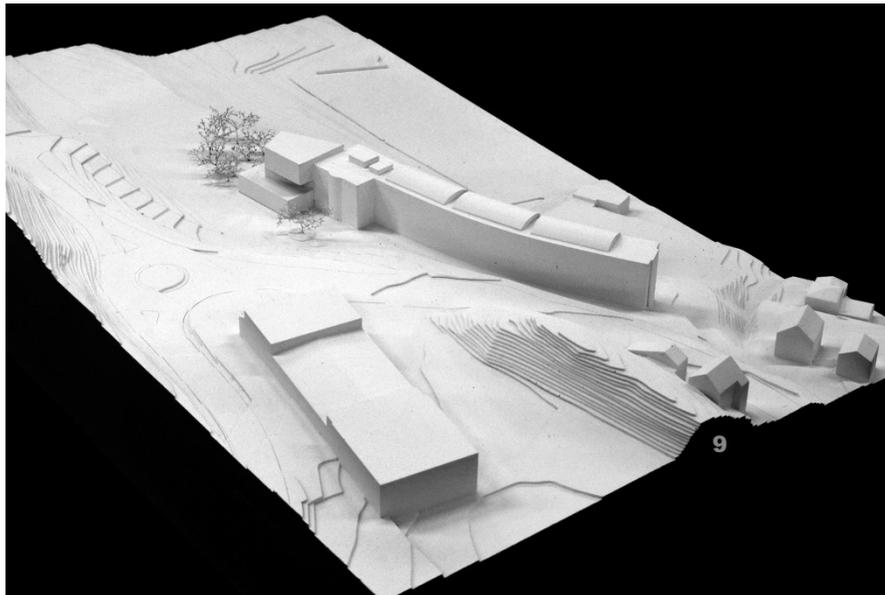
TANGRAM

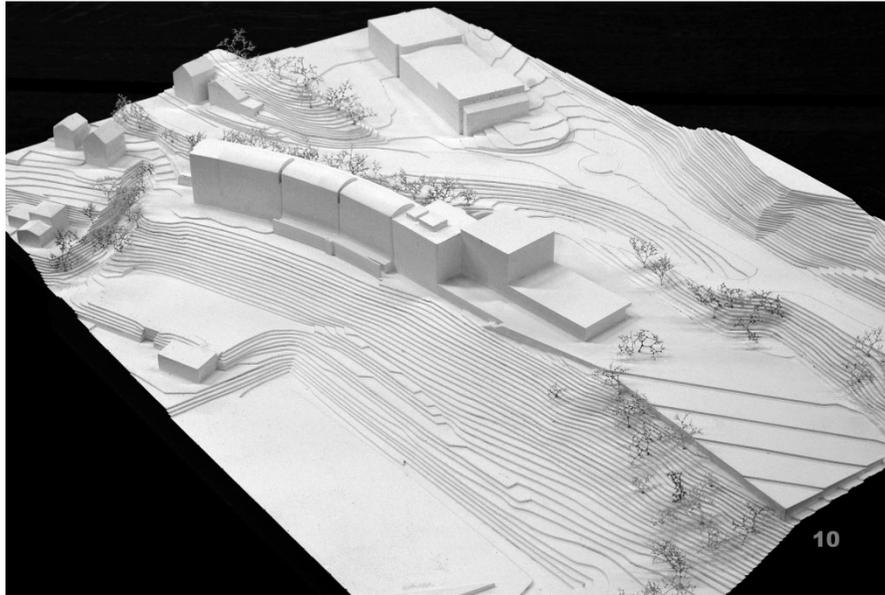
Auteur

MBD SA Architectes SIA
1950 Sion

Collaborateurs

Arthur de Campos, Jérôme Déchanez, Hans Meier,
Dominique Kohl, Flavien Vergères





N°10

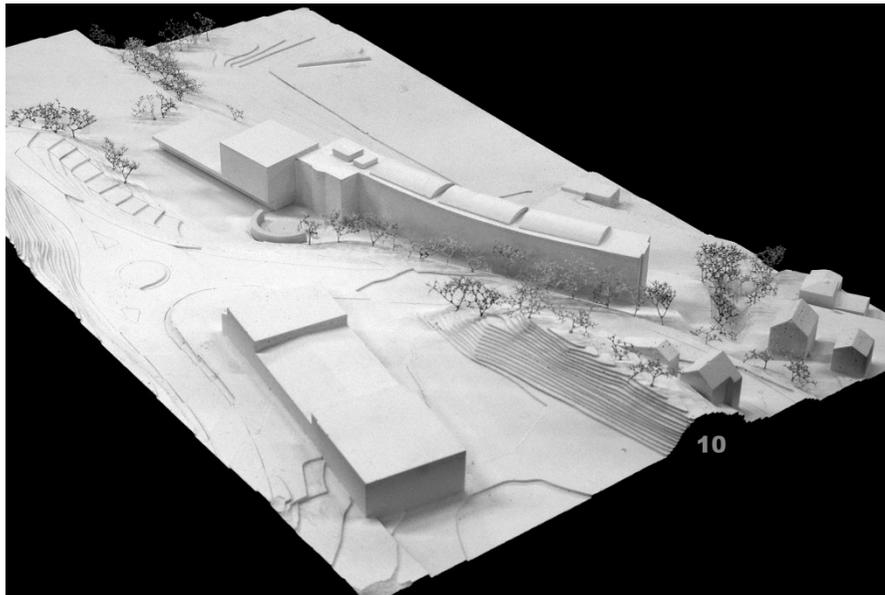
HORTUS

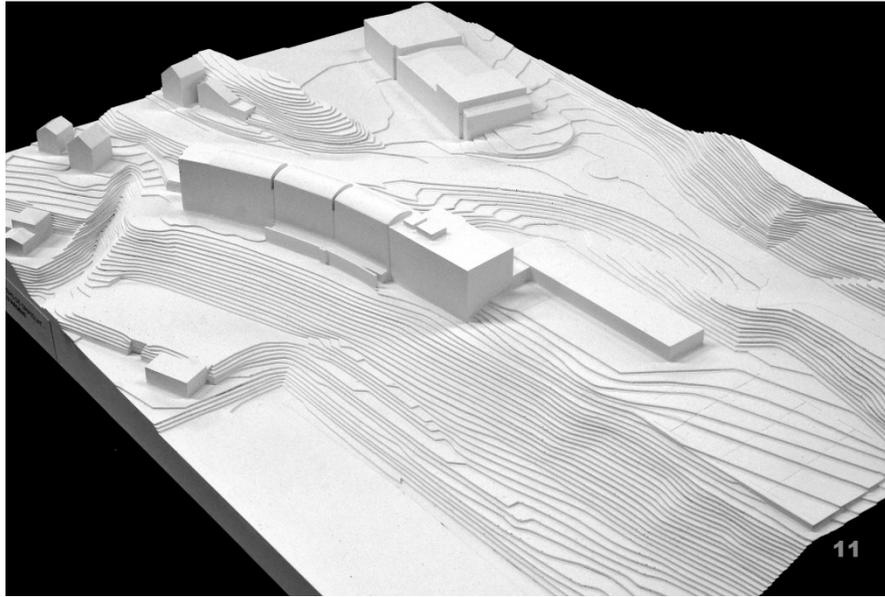
Auteur

Atelier iT sàrl
1920 Martigny

Collaborateurs

Nicolas Coutaz, Martin Latham





N°11

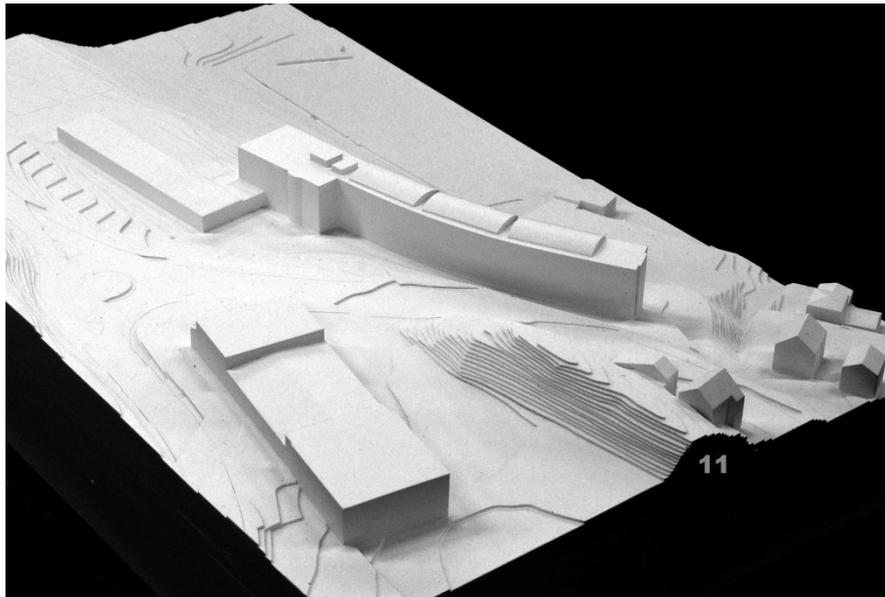
LA PENDULE D'ARGENT

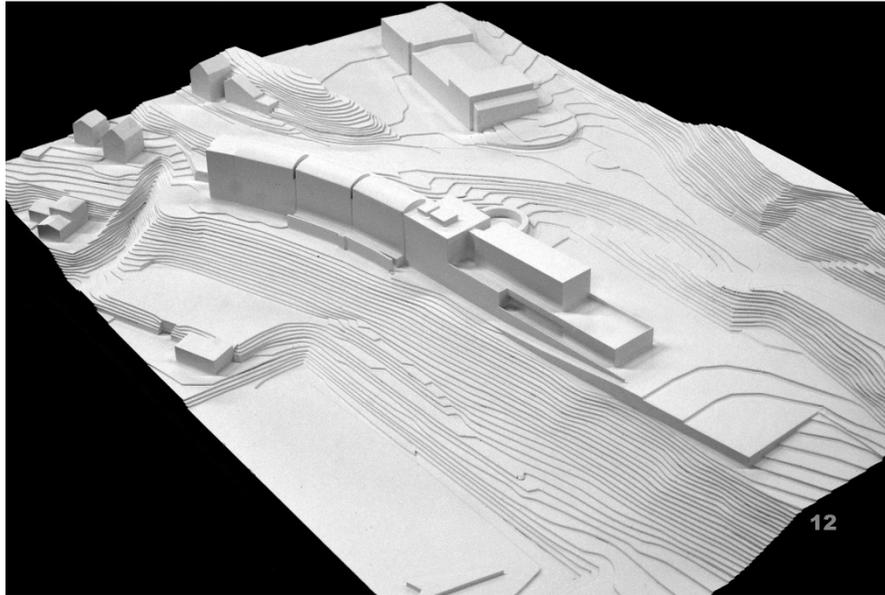
Auteur

Atelier Jordan et Comamala Ismail Architectes
2800 Delémont

Collaborateurs

Malou Menozzi, Matthias Burkhalter, Toufiq Ismail-Meyer,
Frédéric Jordan, Diego Comamala





N°12

HORTENSE

Auteur

Urbatecture SA
1890 St-Maurice

Collaborateurs

Viviane Zehnder, Ewout Gysels

